

CATANAGroup



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2014 / 2015

SA CATANA GROUP

Société Anonyme au capital de 12 237 451.50 Euros
Siège social : Zone Technique du Port – 66140 CANET EN ROUSSILLON
390 406 320 RCS PERPIGNAN – APE : 3011 Z
Exercice social : du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015



CATANA
CATAMARANS

Plus loin dans la vitesse



Un temps d'avance.
One step ahead.



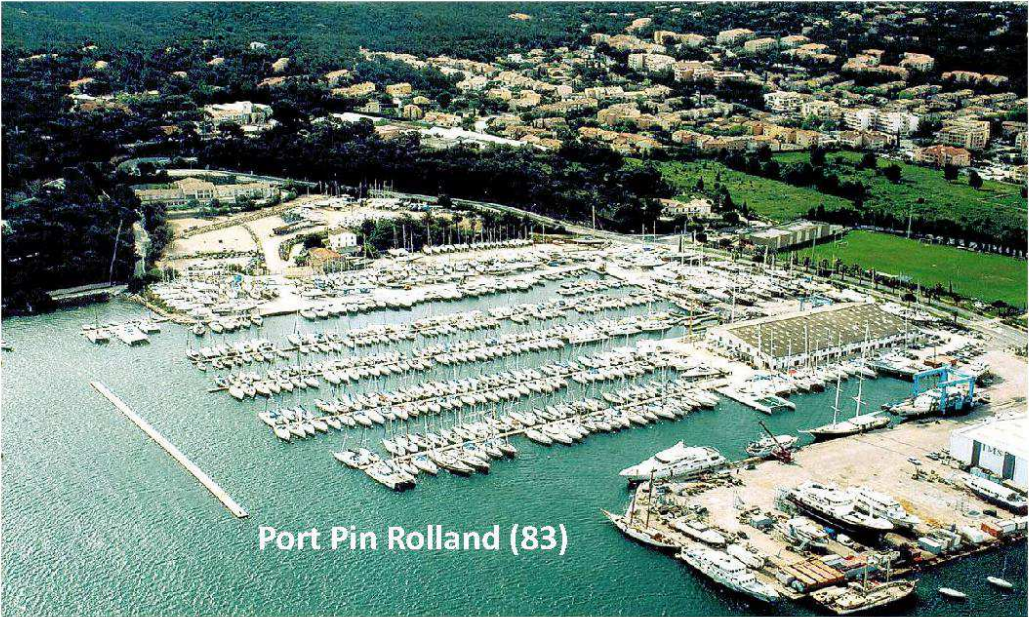
www.catana.com

BALI

CATAMARANS







SOMMAIRE

- Rapport de gestion du conseil d'administration.....	07
o Rapport de gestion du groupe.....	07
o Rapport de gestion de la SA CATANA GROUP.....	44
- Rapport sur le contrôle interne.....	56
o Rapport du Président sur le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle interne	56
o Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle interne.....	66
- Comptes au 31 août 2015.....	69
o Comptes consolidés CATANA GROUP au 31/08/15.....	70
o Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	113
o Comptes sociaux CATANA GROUP au 31/08/15.....	116
o Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	130
o Rapport spécial des commissaires aux comptes	134
o Attestation.....	137

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

2014 / 2015

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, pour vous inviter à statuer sur les comptes annuels de l'exercice écoulé, clos le 31 août 2015 et sur toutes questions accessoires.

Nous avons établi un seul rapport de gestion en vue de vous exposer dans une première partie les comptes et l'activité du groupe consolidé, et dans une deuxième partie les comptes de la seule Société « CATANA GROUP » (anciennement dénommée « PONCIN YACHTS »).

A. Rapport de gestion du groupe

1. Faits marquants et Activités du groupe au cours de l'exercice 2014/2015

1.1 Événements principaux de l'exercice

Evoluant dans un marché du catamaran porteur, comme le démontrent les statistiques de la Fédération des Industries Nautiques pour 2014, CATANA GROUP a entériné une nouvelle ère avec l'arrivée de la gamme BALI qui a su démontrer sur cet exercice sa pertinence sur ce marché en croissance donnant un réel sens aux efforts considérables qui avaient été déployés par le groupe pour développer ces deux modèles.

Cautionnée par la notoriété historique de CATANA et sa capacité reconnue à créer des bateaux de grande qualité et très innovants, la marque BALI a permis au groupe de s'inscrire sur le segment central du marché, puissant relai de développement additionnel pour le groupe.

Développés dans un temps record grâce aux arbitrages comptables, financiers et industriels de l'exercice passé, le BALI 4.5 puis le BALI 4.3 ont pu être présentés dans de nombreux salons nautiques clés.

Le BALI 4.5 a été exposé aux salons de Cannes, de Barcelone mais aussi à Miami où il a reçu le titre de meilleure nouveauté de l'année. Cette reconnaissance arrive à point nommé, au moment où le change €//\$ favorise un marché américain redevenu dynamique.

Inventeur du concept carré/cockpit totalement décloisonné, avec un concept très novateur et nettement en rupture avec la concurrence, le BALI 4.3 a lui été exposé aux salons nautiques de Paris puis de Düsseldorf et enfin au dernier salon international du multicoque de la Grande Motte aux côtés du BALI 4.5.

La production de cette nouvelle gamme, limitée en 2014/2015 car démarrée au cœur de l'hiver après les premières présentations d'automne, a totalement été vendue mais n'a pas pu impacter significativement les comptes de l'entreprise compte tenu des lourds frais de développement et de courbes d'apprentissage inhérents au lancement industrielle de toute nouvelle gamme.

Soucieux d'inscrire cette nouvelle gamme dans un schéma de croissance fort et durable, le groupe a également accéléré le développement d'un BALI 4.0 qui viendra élargir l'offre voiliers de la marque, tandis que le BALI 4.3 MY marquera l'entrée de la marque BALI sur le segment dynamique des catamarans à moteur.

De son côté, la marque de luxe CATANA a poursuivi également son plan de développement.

CATANA propose désormais une évolution du CATANA 59, désormais CATANA 62, afin de maintenir la dynamique de ce modèle à grand succès sorti en 2012.

Le lancement du nouveau CATANA 70, avec une première livraison réussie, a permis à la marque CATANA d'achever son positionnement dans les unités de grandes tailles. Cette livraison accompagnée des premiers essais qui ont pu être réalisés a confirmé la maturité du chantier pour fabriquer des unités de grandes tailles luxueuses, tout en conservant des performances marines exceptionnelles.

Ce choix stratégique avait été motivé ces dernières années par une volonté d'une part d'accroître le positionnement élitiste de la marque CATANA mais aussi de privilégier les unités à forte valeur ajoutée dans une période où le marché offrait peu de visibilité sur les volumes

La sortie de versions millésimées « 30^{ème} anniversaire » sur les modèles CATANA 42 et CATANA 47 ont permis de maintenir une bonne dynamique commerciale sur ces deux modèles à l'aube d'un retour en force de la marque sur un segment de taille plus porteur de volume avec l'arrivée prochaine du nouveau CATANA 53.

Dans ce cadre le chiffre d'affaire du compartiment BATEAUX ressort à 30.9 M€ contre 30 M€ en 2014. Cette très légère augmentation cache en fait une mutation importante de la répartition de ce chiffre d'affaires avec une part de plus en plus prépondérante de la partie bateaux neufs, partie la plus rentable une fois libérée des coûts de lancement.

L'émergence de la gamme BALI a donc largement contribué à la hausse de 34% du chiffres d'affaires bateaux neuf qui s'établi à 14 M€ en 2014/2015.

Toujours dans le pôle bateaux, l'activité brokerage (achat revente de bateaux et notamment de grandes unités pour le compte de banques) est revenue à ses niveaux normatifs de ces dernières années (9 M€) après une année 2014 exceptionnelle (15 M€) liée au négoce d'unités de très grandes tailles. Ce pôle reste néanmoins marginal en termes de marges et devrait être de moins en moins soutenu dans les années à venir.

Enfin, l'activité de ventes de bateaux d'occasions (cession de bateaux repris dans le cadre des ventes de bateaux neufs) a été soutenue (7 M€ contre 4,1 M€ en 2014) témoignant de l'efficacité du nouveau département « CATANA SERVICES », lancée en 2014. Peu génératrice de marge, les ventes de bateaux d'occasion restent cependant un enjeu fort pour le groupe en matière de trésorerie pour financer le plan de croissance et le BFR associé.

Par ailleurs, CHANTIER CATANA a mis fin à un ancien litige portant sur un grand bateau fabriqué il y 8 ans. La situation a conduit les parties à conclure un accord équilibré moyennant un paiement de 600 K€ pour la société comptabilisé sur l'exercice 2014/2015 et un engagement de reprise du bateau pour un prix de 1.4 M€ au plus tard le 31 juillet 2016.

Avec un chiffre d'affaires de 6 M€, le Pôle Services, support logistique, technique et SAV du Groupe, s'ancre résolument à ses plus hauts niveaux, dynamisé par la qualité reconnue de son offre en termes de travaux et de manutentions.

Avec le lancement sur l'exercice 2014/2015 de deux bateaux de la nouvelle gamme BALI et le développement de deux autres bateaux pour la saison suivante, les comptes du groupe sont fortement impactés par les coûts de lancement (marketing, surconsommation matière, courbes d'apprentissage industrielles). Dans ce cadre, le résultat opérationnel courant ressort négatif de 1.7 M€ contre 0.9 M€ en 2014 avec cependant le maintien d'un EBITDA positif.

Cette situation ainsi que la comptabilisation pour 0.6 M€ des conséquences de dénouement du litige commercial de CHANTIER CATANA expliquent le résultat opérationnel négatif de 2.4 M€ contre 0.9 M€ en 2014.

Après un résultat financier de -0.3 M€, identique à 2014, le résultat net ressort négatif de 2.7 M€ contre perte de 1 M€ en 2014 où un produit d'impôt de 0.3 M€ avait pu être comptabilisé relatif à un carry back.

Malgré cette perte, le groupe enregistre une capacité d'autofinancement légèrement négative mais largement financé par une gestion pointue de son BFR.

Ainsi, le flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles est significativement positif à 3.4 M€.

Dans un exercice fortement marqué par les investissements liés à la nouvelle gamme BALI, le flux net de trésorerie lié aux investissements est de – 1 M€ contre – 2.2 M€ en 2013/2014.

Après un flux lié aux opérations de financement positif de 0.3 M€ en 2014, lié à la mise en place d'un crédit moyen terme de 1 M€, ce flux correspond en 2014/2015 au flux normatif de remboursement du groupe et s'établit à -1.2 M€.

Ainsi, dans un exercice malmené sur le plan de la rentabilité pour les raisons ci-dessus expliquées, le flux net de trésorerie ressort tout de même positif de 1.4 M€.

De ce fait, l'endettement net diminue une nouvelle fois pour s'établir à 4.4 M€ contre 5 M€ en 2014. Dans un exercice pourtant consommateur de fonds propres, le gearing (ration endettement net sur fonds propres) reste sur ses niveaux les plus bas à 29.6% contre 28% en 2014.

1.2 Périmètre de consolidation

Le Groupe CATANA GROUP consolidé est composé des Sociétés suivantes :

- La SA CATANA GROUP	Société consolidante
- La SAS CHANTIER CATANA	à 100,00 % par CATANA GROUP
- La SAS PORT PIN ROLLAND	à 99,70 % par CATANA GROUP
- L'EURL NAUTIC 2000	à 100,00 % par PORT PIN ROLLAND
- La SARL PONCIN YACHTS AND PARTNERS	à 50,00 % par CATANA GROUP

1.3 Compte de résultat consolidé en K€

	31/08/2015	31/08/2014
CHIFFRE D'AFFAIRES	36 929	36 424
Achats consommés	20 823	22 639
Charges de personnel	5 013	4 485
Charges externes	10 579	9 525
Impôts et taxes	490	491
Dotations / Reprises amortissements	2 152	1 951
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	132	72
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-330	-1 744
Autres produits et charges opérationnels courants	+218	+ 98
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-1 714	- 898
Autres produits et charges opérationnels	-673	-11
RESULTAT OPERATIONNEL	-2 388	-908
Coût de l'endettement financier	- 281	- 278
Autres produits et charges financiers	18	-25
RESULTAT FINANCIER	-263	-304
Charge d'impôt	-13	285
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-2 664	-927
Part des minoritaires	27	99
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	-2 692	-1 026

1.4. Informations sectorielles

Le groupe est structuré selon deux principaux secteurs d'activité :

- La fabrication et négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs ;
- Les prestations de services : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port.

Les résultats par secteurs d'activité, pour les exercices clos en 2014 et 2015 sont détaillés ci-après.

	31/08/2015				31/08/2014			
	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total	31 708	6 183	-962	36 929	30 917	6 674	-1 167	36 424
Dont chiffre d'affaires avec les tiers	30 937	5 992		36 929	29 997	6 427		36 424
Dont chiffre d'affaires inter secteurs	771	191		962	920	247		1 167
Résultat opérationnel des activités	-2 685	297		- 2 388	-1 346	438		-908
Valeur globale des actifs sectoriels	27 687	9 970		37 657	24 704	10 005		34 709
Valeur globale des passifs sectoriels	12 690	2 189		14 879	5 895	2 153		8 049
Investissements	3 302	209		3 511	2 389	213		2 603
Dotations aux amortissements	1 573	579		2 152	1 401	550		1 951
Charges importantes sans contrepartie de trésorerie	142	24		166	92	60		152

1.5 Bilan en K€

Le bilan du groupe se présente comme suit :

	2014 / 2015	2013 / 2014
Actifs non courants	13 164	12 313
Actifs courants	24 493	22 396
Actifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	1 936	
Capitaux propres	14 954	17 614
Passif non courants	7 523	7 860
Passif courants	15 963	9 235
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	1 153	
TOTAL du bilan	39 593	34 709

Les actifs non courants 2014/2015 se décomposent comme suit :

- Immobilisations incorporelles pour 2 889 K€ (frais de développements, concessions) et corporelles pour 9 797 K€ (constructions, matériel) soit un total de 12 686 K€.
- Autres actifs non courants pour 477 K€.

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales des exercices antérieurs qui s'élèvent au total à 50 685 compte tenu des pertes historiquement réalisées.

Concernant le suivi des valeurs des actifs, un test de valeur des écarts d'acquisition est effectué chaque année au niveau de chacune des filiales définies comme unités génératrices de trésorerie.

Les actifs courants totalisent 24 493 K€, dont 8 747 K€ de stock, 7 667 K€ de créances clients, 3 809 K€ d'autres actifs courants et 4 270 K€ de trésorerie, contre un total d'actifs courants de 22 396 K€ au 31 août 2014.

Les actifs destinés à être cédés correspondent aux actifs de la société PONCIN YACHTS AND PARTNER, dont la détention de 50% a été cédée le 1^{er} septembre 2015. Ces actifs totalisent 1 936 K€ et sont composés d'immobilisations pour 530 K€ et d'actifs courants pour 1 406 K€ (stocks 256 K€, créances clients 161 K€, autres actifs courants 27 K€ et trésorerie 963 K€)

Les fonds propres part du groupe passent de 17 311 K€ au 31 août 2014 à 14 624 K€ au 31 août 2015 du fait du résultat négatif de l'exercice.

Les dettes totalisent 23 486 K€ et sont constituées de 8 697 K€ d'emprunts et dettes financières, de 13 859 K€ de passifs courants, de 372 K€ de provisions long terme, de 558 K€ de passifs non courants.

Les passifs actifs destinés à être cédés correspondent aux actifs de la société PONCIN YACHTS AND PARTNER, dont la détention de 50% a été cédée le 1^{er} septembre 2015. Ces dettes sont constituées d'emprunts pour 60 K€, de provisions pour 15 K€ et d'autres passifs courants pour 1 079 K€.

2. Résultats des filiales consolidées

2.1 BATEAUX

CHANTIER CATANA

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2014 / 2015	2013/2014
Chiffre d'affaires	21 827	14 476
Résultat d'exploitation	- 2 248	- 1 608
Résultat financier	- 91	- 59
Résultat exceptionnel	- 557	20
Résultat net	- 2 895	-1 645

Poussé par le lancement des deux premiers modèles de la gamme BALI et par une augmentation de 3 M€ des ventes de bateaux d'occasions, le chiffre d'affaires s'établit à 21.8 M€ contre 14.4 M€ en 2014. Le lancement à pas forcé de la nouvelle gamme BALI s'accompagne en revanche de lourds frais de lancement tant sur le plan marketing que sur le plan industriel justifiant un résultat d'exploitation négatif de 2.2 M€ après 1.2 M€ d'amortissements.

Enfin le résultat exceptionnel négatif de 0.6 M€ est justifié par les conséquences d'une transaction pour mettre fin à un litige commercial.

SARL PONCIN YACHTS AND PARTNERS

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2014 / 2015	2013/2014
Chiffre d'affaires	7 635	15 004
Résultat d'exploitation	67	227
Résultat financier	- 6	- 25
Résultat exceptionnel	7	9
Résultat net	54	200

Cette société a été constituée en juillet 2004 en vue d'exploiter une activité de services dans le domaine du nautisme sur les anciens sites de la CIOTAT à la SEYNE SUR MER. Cette structure permettait au groupe d'avoir une implantation commerciale précieuse au moment où ses activités à forts volumes (gammes de monocoques HARMONY et de bateaux à moteur WHITE SHARK) nécessitaient une présence forte sur ce lieu géographique.

Cette Société a conclu avec la Ville un contrat de concession d'une durée de 43 ans pour un terrain de 7.000 m² sur lequel a été édifié un bâtiment de 800 m², propriété de l'entreprise.

Depuis plusieurs années, principalement après le recentrage stratégique du groupe et l'arrêt des activités à forts volumes, le chiffre d'affaires de PONCIN YACHTS AND PARTNER est en grande partie lié à un partenariat soutenu avec un établissement bancaire. Ce partenariat était principalement centré sur la filiale PORT PIN ROLLAND grâce à ses capacités d'entretien, de réparation et de manutention de grosses unités indispensable à l'établissement bancaire pour la re-commercialisation de bateaux de grandes tailles impayés à la banque. Ce partenariat comprend aussi un volet « revente des bateaux » qui peut faire intervenir PY AND PARTNERS et se concrétise soit par le rachat à l'établissement bancaire et la revente sur le marché des bateaux, soit par la facturation de commissions sur vente à la banque quand c'est elle qui facture directement les bateaux aux clients finaux.

CATANA GROUP a cédé le 1^{er} septembre sa détention de 50% dans cette entreprise, lui permettant une entrée de trésorerie utile une économie des frais de structure de cette implantation qui n'est plus stratégique. Déjà acteur central du partenariat avec la banque, la filiale PORT PIN ROLLAND assurera aussi la revente des bateaux le cas échéant pour le compte de la banque.

2.2 LES SERVICES

SAS PORT PIN ROLLAND

Concession PORT PIN ROLLAND à Saint-Mandrier (VAR).

Environ 400 places à flots et 500 places de stockage à terre offrant tous les services d'un port : stationnement, réparation et carénage, manutention...

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2014 / 2015	2013/2014
Chiffre d'affaires	7 405	8 951
Résultat d'exploitation	872	1 164
Résultat financier	- 280	- 286
Résultat exceptionnel	119	27
Résultat net	495	622

Malgré des variations de chiffre d'affaires d'un exercice à l'autre, lié aux activités à faible marge de ventes de bateaux d'occasion, le PORT PIN ROLLAND conserve une activité de services fortes et à rentabilité constante.

Avec un résultat d'exploitation de 0.9 M€ et un EBITDA de 1.1 M€, le PORT PIN ROLLAND reste sur ses plus hauts niveaux historiques de rentabilité.

SARL NAUTIC 2000

Un chantier naval multiservices pour plaisanciers à Port Gallice (Juan-Les-Pins).

Compte de résultat simplifié (en euros)

	2014 / 2015	2013/2014
Chiffre d'affaires	360	445
Résultat d'exploitation	-52	86
Résultat financier	-8	-9
Résultat exceptionnel		1
Résultat net	- 59	78

3. Perspectives du groupe, évolution des affaires

3.1 Au niveau du Groupe

Comme déjà annoncé, Le plan stratégique de retour à la rentabilité implique une croissance forte de l'activité de fabrications et de ventes de bateaux neufs. L'arrivée de la nouvelle marque BALI a clairement permis au groupe d'enclencher une phase de croissance importante sur l'exercice 2014/2015 mais sans impact favorable sur la rentabilité compte tenu de frais de lancement marketing et industriels importants.

La plus grande maturité commerciale des modèles BALI 4.5 et BALI 4.3 ainsi que l'arrivée de la version Motoryacht du BALI 4.3 et du nouveau BALI 4.0 permettront au groupe de poursuivre ce cycle de croissance soutenu comme en témoigne déjà le carnet de commandes du groupe après les premiers salons mondiaux de la rentrée.

De moins en moins impacté par les courbes d'apprentissage industrielles, cette croissance de l'activité BALI va générer ses premiers effets bénéfiques sur la rentabilité du groupe dès l'exercice 2015/2016.

La consolidation de cette croissance rentable de la nouvelle gamme BALI ainsi que l'arrivée du nouveau CATANA 53, marquant le retour de la marque sur une taille qui lui a toujours apporté des volumes et de bonnes marges, permettront au groupe de se placer progressivement dans un cercle vertueux et rentable.

3.2 Au niveau des principales filiales

3.2.1. CHANTIER CATANA

La gamme BALI sera complétée de deux nouveaux modèles encore sur 2015/2016 avec la version Motoryacht du BALI 4.3 ainsi que le nouveau BALI 4.0. Disposant d'une année pleine de production et d'une maturité industrielle croissante, la gamme BALI contribuera à la croissance significative que CHANTIER CATANA connaîtra dans son activité de ventes de bateaux neufs.

La gamme CATANA, solidement implanté dans les unités de grandes tailles (avec le couple CATANA 62/CATANA 70) va pouvoir désormais franchir une nouvelle étape de développement avec l'arrivée prochaine du CATANA 53 qui marquera le retour de la marque dans une taille qui lui a toujours apporté des volumes.

3.2.2. PORT PIN ROLLAND

Comme d'habitude, l'activité de PORT PIN ROLLAND restera soutenue et rentable.

4. Activité en matière de recherche et développement

Le groupe active les frais de développement dans les comptes sociaux. Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires,...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés.

5. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

CATANA GROUP a cédé, en date du premier septembre 2015, sa participation de 50% dans la société PONCIN YACHTS AND PARTNER.

6. Facteurs de risque

6.1 Risques liés à l'activité

6.1.1 Risques liés au marché et à la situation économique

Le marché du nautisme a, ces dernières années, été significativement affecté par la crise économique : Ralenti dès 2007/2008 après la première crise américaine des subprimes aux Etats-Unis, le marché de la plaisance a subi la plus grosse chute de son histoire puisque celui-ci s'est effondré de 50% en moyenne sur le seul exercice 2008/2009 dès octobre 2008 (après la seconde crise des subprimes et la crise économique qui s'en est suivie).

Pour le seul continent européen, les conséquences de cette crise ont été immédiates auprès de l'ensemble des intervenants du marché provoquant des disparitions de chantier, des procédures judiciaires, des cessions d'entreprises et des restructurations conséquentes.

Ainsi, les crises financières et économiques qui se sont succédées depuis 2008 ont clairement marqué le marché de la plaisance. Une reprise majeure ne peut être envisagée sans que les fondamentaux économiques et financiers soient de nouveau et surtout durablement réunis.

En effet, l'achat d'un bateau reste un acte passion, les navires de plaisance constituent donc des biens de « 3^{ème} nécessité ». Il est donc extrêmement sensible aux conditions économiques globales.

Cette sensibilité est flagrante pour les acteurs de cœur de marché à fort volumes et provoque une concurrence rude entre les acteurs.

Les acteurs présents dans des niches haut de gamme semblent pouvoir avoir plus de visibilité tant le marché du luxe semble globalement bien se porter sur le plan mondial. Cela implique en revanche une très grande différenciation produit et une présence accrue dans les nouveaux marchés du luxe.

Avec les actions fortes de réduction des charges de structure accompagnée d'une politique de développement produit soutenue, le groupe a démontré jusque-là sa capacité à faire face à une situation économique et de marché particulièrement morose.

De plus, si d'autres activités du secteur peine à retrouver un peu de croissance, le marché des voiliers catamarans est particulièrement dynamique depuis plusieurs années comme en témoigne le communiqué de la Fédération des Industries Nautique de décembre 2014 faisant état d'une croissance de 13.6% des ventes de catamarans pour l'année 2014.

6.1.2 Risques liés aux barrières aux entrées

L'exercice d'une activité de constructeur nautique implique la réalisation d'investissements industriels d'envergure, plus particulièrement relatifs à la mise en place et au fonctionnement de chantiers navals:

- propriétés immobilières à proximité du littoral ;
- bâtiments de production et d'assemblage ;
- équipements spécifiques (machine à injecter / à infuser...)
- équipes expérimentées dans tous les domaines de la fabrication d'unités haut de gamme...

Un nouvel entrant sur le marché du nautisme devra donc mettre en place d'importants moyens humains, technologiques et financiers et faire face à une concurrence très agressive compte tenu du contexte économique.

Or, l'importance des investissements nécessaires et la faible attractivité actuelle du marché laissent à penser que, à moyen terme, les nouveaux intervenants sur le marché du nautisme ne devraient pas être nombreux.

6.1.3 Risques liés à la concurrence

Si le marché du nautisme compte plusieurs intervenants de taille importante comme le leader, le groupe BENETEAU, CATANA GROUP s'est volontairement positionné sur des niches très haut de gamme du marché afin de s'affranchir de concurrents directs au niveau des marques commercialisées.

Bien qu'ayant fait évoluer sa stratégie avec la sortie de la nouvelle gamme BALI, à concurrence plus forte, le groupe est restée dans une démarche premium avec des synergies très fortes entre les deux marques CATANA et BALI.

Afin de minimiser le risque concurrentiel, et déjà fort de produits récents et innovants, le groupe maintiendra une politique de développement produit forte.

Fort d'une restructuration achevée et performante, de la compétitivité de ses actifs industriels et de sa légitimité historique dans son marché avec sa marque CATANA, le Groupe estime que le risque concurrentiel est largement maîtrisable pour autant qu'il arrive à conserver des produits renouvelés et des positionnements produits différenciés sur un axe toujours haut de gamme.

Une présence accrue sur les marchés exports et l'atteinte de nouveaux marchés mondiaux du luxe sera également un élément qui confortera cette position.

6.1.4 Risques de production

Au 31 août 2015, CATANA GROUP compte 1 usine de production :

- le site de Canet en Roussillon pour la société CHANTIER CATANA

Compte tenu de la flexibilité et de la modernité de ses outils de production, CATANA GROUP estime maîtriser ses risques de production

6.1.5 Risques technologiques

CATANA GROUP dispose d'une très bonne maîtrise de la technique polyester et de ses dernières évolutions.

Le Groupe CATANA GROUP rappelle également avoir obtenu, en 2006, le label OSEO Entreprise innovante sur la base de son savoir-faire composite.

Il a de nouveau obtenu ce label consécutivement au développement du nouveau CATANA 59 en 2012.

CATANA GROUP relativise à court/moyen terme le risque technologique.

6.1.6 Risques Liés à un sinistre survenant sur un chantier

Le groupe CATANA GROUP bénéficie des assurances qui couvrent les éventuels sinistres à même de se présenter sur ses chantiers.

Cf. § 6.2« Risques juridiques, réglementaires et fiscaux ».

La Société estime que les polices d'assurances décrites dans le paragraphe 6.2.4 couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité..

6.1.7 Risques clients

Le risque client est appréhendé à travers une politique très rigoureuse en matière de règlement de ses bateaux. Le paiement est effectué au fur et à mesure de la construction par 5 à 6 acomptes qui ont vocation à couvrir l'avancement du bateau.

La reprise de bateaux s'effectue uniquement dans le cadre de l'activité de ventes des bateaux CATANA et BALI.

Ce phénomène de reprise est incontournable dans la profession mais a tendance à s'accroître dans un marché en difficulté. La contrainte et le risque résident dans le délai d'écoulement de ces unités reprises qui s'allonge en période de crise immobilisant donc plus longtemps de la trésorerie (ce qui a pour conséquence logique une augmentation du BFR).

Par ailleurs, il n'y a pas de dispositions contractuelles à risque : La reprise est décidée avec le client au moment de la concrétisation de la vente du bateau neuf (exactement comme dans le secteur automobile).

Pour déterminer la valeur de reprise, CATANA GROUP tient compte de la valeur « argus » du bateau, de son état au moyen d'expertise si nécessaire, et bien entendu de la capacité du marché à rapidement écouler la marque reprise.

CATANA GROUP a bien évidemment un savoir-faire supérieur pour les reprises de bateaux CATANA puisque ce chantier peut également assurer le refit de ces unités.

CATANA GROUP s'estime très peu exposé au risque d'impayés

6.1.8 Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

CATANA GROUP fait appel à des fournisseurs et dispose d'un sous-traitant pour la fabrication des CATANA 42 et du nouveau BALI 4.3 puisque c'est la AP YACHT CONCEPTION (ex HARMONY YACHTS) détenue par la famille PONCIN, qui fabrique depuis plusieurs années ce modèle.

La politique du Groupe consiste toutefois à avoir toujours deux fournisseurs au minimum pour les mêmes pièces ou à conserver en interne une part significative de la fabrication de ces pièces afin de pallier l'éventuelle défaillance d'un fournisseur.

Dans les rares cas où CATANA GROUP ne dispose pas de plusieurs fournisseurs, des contrats rigoureux avec des conditions générales de ventes strictes sont établis pour prévoir et réparer toutes les conséquences d'une éventuelle défaillance.

CATANA GROUP a identifié des sociétés qui pourraient remplacer ses fournisseurs actuels en cas de défaillance de l'un d'entre eux ou de plusieurs d'entre eux.

Egalement, les approvisionnements sont répartis entre suffisamment de fournisseurs différents pour qu'aucun d'eux ne représente un poids significatif.

A ce propos, le rapatriement de fonctions majeures telles que la menuiserie et le polyester ont permis au Groupe de ne dépendre que de peu de fournisseurs, de ne faire appel qu'à des fournisseurs « substituables » et pour des travaux/matériaux « accessoires » (moteurs, plomberie, inox, électricité...).

Toutefois et s'agissant de certains approvisionnement CATANA GROUP constate un allongement des délais. Ce phénomène est la conséquence de la situation économique de certains fournisseurs et de l'émergence d'un marché chinois fortement demandeur de certains matériaux.

Toute défaillance de la part de ces fournisseurs et sous-traitants pourrait toutefois avoir des conséquences sur la fabrication des navires (notamment les délais de fabrication), voire sur la qualité des navires, et donc retarder la commercialisation et/ou livraison des navires.

Mais seule une défaillance massive et brutale (la fabrication de bateaux dépend de beaucoup de corps de métier différents) pourrait avoir un effet négatif significatif sur les performances économiques du Groupe.

6.1.9 Risques liés aux matières premières

Le Groupe ne s'estime pas soumis à des risques financiers liés aux matières premières.

Celles-ci représentent entre 35 et 50% du prix de vente d'un bateau et sont extrêmement diluées entre plusieurs type de matières (résine, fibre de verre, peinture gel coat, bois, électronique, accastillage, voilerie, mats et gréements etc...). Or, une hausse massive et générale est peu vraisemblable.

6.2 Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

6.2.1 Risques juridiques

CATANA GROUP n'exerce pas d'activités autres que celles liées à la conception, la fabrication et commercialisation de navires de plaisance et elle n'est donc exposée qu'aux risques ordinaires liés à cette activité.

Ces risques consistent essentiellement dans des risques clients : insatisfaction potentielle de clients en raison des délais de livraison ou de la qualité du produit.

Dès la prise de connaissance par le Groupe d'une telle problématique client, le Groupe CATANA GROUP initie immédiatement une négociation amiable qui, si elle n'aboutit pas, débouche sur l'ouverture d'une procédure.

6.2.2 Dépendance à l'égard des brevets, des licences et marques

CATANA GROUP est propriétaire des marques exploitées et ne s'estime pas dépendant de brevets, licences ou marques.

La marque BALI appartient à la FINANCIERE PONCIN, actionnaire de référence de CATANA GROUP, qui a assumé certaines dépenses de conception pour ne pas peser sur la trésorerie du groupe. FINANCIERE PONCIN se rémunérera « au succès » par un système de royalties et a conclu un partenariat exclusif de commercialisation et de fabrication avec CATANA GROUP.

6.2.3 Litiges en cours

Plusieurs litiges concernant le groupe CATANA GROUP sont en cours de traitement devant les tribunaux pour des dossiers remontant jusqu'à 2002.

La majeure partie de ces litiges sont des actions à l'initiative du groupe CATANA GROUP pour indemnisation de préjudices, lesquels ont été d'une façon ou d'une autre totalement intégrés dans les comptes passés du groupe. L'issue de ces dossiers ne peut donc qu'avoir un effet favorable futur sur les comptes du Groupe.

Ces préjudices concernent des actes :

- de malfaçons techniques de la part de fournisseurs
- de diffamation
- de concurrence déloyale

- de ruptures abusives de relations
- de vol

Les litiges où le Groupe CATANA GROUP est attaqué concernent :

- Des contestations de factures
- Des litiges commerciaux et techniques
- Des procédures prud'homales

Outre les litiges prud'homaux pour lesquels des provisions ont été passées à titre conservatoire, aucun impact négatif sur les comptes n'est à envisager.

Par ailleurs, CHANTIER CATANA a mis fin à un ancien litige portant sur un grand bateau fabriqué il y a 8 ans. La situation a conduit les parties à conclure un accord équilibré moyennant un paiement de 600 K€ pour la société comptabilisé sur l'exercice 2014/2015 et un engagement de reprise du bateau pour un prix de 1.4 M€ au plus tard le 31 juillet 2016

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets négatifs significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

6.2.4 Risques assurances

CATANA GROUP a souscrit les polices suivantes:

➤ Polices MARITIMES :

Toutes les sociétés du groupe sont couvertes : POLICE GENERALI AL842742

➤ Polices RESPONSABILITE CIVILE

Police GENERALI AM172329

(Garanties accordées monde entier sauf USA Canada)

Détails	Montant garantis
Responsabilité civile exploitation	8.000.000 €
Responsabilité civile après livraison	4.000.000 €
Responsabilité civile professionnelle	1.000.000 €

➤ Police PERTE D'EXPLOITATION GROUPE
GENERALI AM163088

Détails	Montant garantis (€)
Marge Brute	30 009 600
Carence des fournisseurs	1 000 000
Impossibilité d'accès	150 000
Honoraires d'expert	77 457
Perte d'exploitation dom. électriques	1 000 000
Limitecontractuelle d'indemnité: 16,5M€	

➤ Polices DOMMAGES

Police	Détails	Montant garantis (€)
CATANA <u>Police n°</u> <u>AM163080</u>	Bâtiments assurés en valeur à neuf	4 878.748
	Matériel	1 600.000
	Marchandises	4 545.701
	Marchandises en assurance révisable	1 500 000
	Garantie automatique des investissements	373.758
	Frais et pertes	2 939.758
	Honoraires d'experts	71.780
	Support non informatique d'info	1 515.234
	Garanties spécifiques dégât des eaux	20 993
	RC suite incendie, explosion, tempête	808.125
	Vol	50 306
	Dommages électriques	292.945
	Autres dommages matériels directs	2 020.311
	Ruissellement	500 000
	Limitecontractuelle d'indemnité: 19,5 M€	

Police	Détails	Montant garantis (€)
PORT PIN ROLLAND <u>Police GENERALI</u> <u>N° AM163084</u>	Bâtiments assurés en valeur à neuf	2 020.312
	Matériel	1 010.156
	Marchandises	4 732.526
	Garantie automatique des investissements	367.385
	Frais et pertes	2 676.665
	Honoraires d'experts	107 668
	Garantie spécifique dégât des eaux	20 993
	RC suite incendie, explosion, tempête	839.737
	Vol	52 484
	Dommages électriques	299.157
	Bris de glace des enseignes	10 102
	Autres dommages matériels directs	1 574.509
	Ruissellement	293 015
Limitecontractuelled'indemnité: 15 M€		

Le montant total des polices d'assurance au titre de l'exercice clos en août 2015 s'est élevé à 240 K€.

La Société estime que les polices d'assurances décrites ci-avant couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité.

6.2.5. Risques environnementaux – Conséquences environnementales de l'activité

Compte tenu de la nature de ses activités, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats du Groupe ou de la Société.

Toutefois, la profession de constructeur nautique est de plus en plus confrontée à la problématique du respect des normes environnementales, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère.

En effet, la pratique du contact sur moule ouvert à la température ambiante, la plus propice aux émissions de styrène, reste de très loin la plus pratiquée dans le nautisme.

Pour la fabrication de ses coques, ponts et petites pièces polyester, la maîtrise depuis 10 ans de la technologie injection dite de RTM « moule fermé » ainsi que le recours à l'infusion permettent à CATANA GROUP de maîtriser efficacement les risques environnementaux.

Par ailleurs, CATANA GROUP est également préoccupé du traitement des nombreux déchets générés par son activité.

Ainsi, CATANA GROUP procède au tri de ses déchets directement sur les postes de travail et dispose de partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement et la destruction de ces déchets.

6.3 Risques financiers

Le 29 mai 2009, le Tribunal de Commerce de La Rochelle a accepté le plan de sauvegarde proposé par les sociétés PONCIN YACHTS (aujourd'hui CATANA GROUP) et HARMONY YACHTS (qui représentaient moins de 30% du chiffre d'affaires consolidé) et l'accord particulier avec les partenaires financiers permettant à la société PONCIN YACHTS (aujourd'hui CATANA GROUP) de bénéficier d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune de la part de ses partenaires financiers à hauteur de 10.533 K€, dont 5.000 K€ d'emprunts et 5.000 K€ de billets de trésorerie.

Il est alors convenu que les sommes non abandonnées (10.000 K€) fassent l'objet d'un remboursement échelonné en 7 règlements annuels jusqu'en mai 2016. Les deux premières échéances de 2010 et 2011 ont été honorées pour un montant total de 1.500 K€.

Par ailleurs, les abandons de créances consentis par les fournisseurs avaient conduit le groupe à constater un profit de 815 K€ en résultat opérationnel.

Dans un contexte économique dégradé, avec la sortie programmée et indispensable de la société HARMONY YACHTS et la nécessité absolue de préserver tous les moyens financiers du groupe pour le développement de la marque CATANA, notamment à l'export et en particulier dans les pays émergents, les banques et les dirigeants de CATANA GROUP concluent en avril 2012 un nouvel accord portant sur les 8,5M€ de créance restant due, dans les termes suivants :

- Les banques de CATANA GROUP ont cédé à la FINANCIERE PONCIN, une créance de 7 M€ (sur les 8,5 M€ détenues sur CATANA GROUP à la date de l'accord) au prix de 4 M€ (dont près de 90% payables avant le 31/12/12 et le solde soit 0,5 M€ en décembre 2013).

- Le solde, soit 1,5 M€, reste en dette moyen terme dans le passif de CATANA GROUP et bénéficie d'un différé de paiement, le remboursement s'effectuant entre décembre 2013 et décembre 2017 en cinq annuités équivalentes (hors intérêts).

Après cet accord, le groupe a procédé à une augmentation de capital juin 2012 de 10.8 M€ qui a permis d'une part de capitaliser l'intégralité des comptes courants avec la famille PONCIN (8.4 M€ en ce compris la créance de 7 M€ achetée aux banques par la FINANCIERE PONCIN) et d'autre part de renforcer la trésorerie de 2.4 M€

Par le nouvel accord bancaire et l'augmentation de capital qui s'en est suivie, la structure financière du bilan de CATANA GROUP a donc été considérablement améliorée.

Sur le plan de la trésorerie, cet accord a permis au groupe de réaliser une économie de trésorerie de 7 M€ sur 5 ans.

Malgré la perte de l'exercice et des investissements soutenus, la trésorerie s'est tout de même appréciée grâce à des actions fortes sur le BFR.

La société rappelle les conséquences, comme rappelé dans le point 1-1 *Evénements principaux de l'exercice*, de la cession d'HARMONY YACHTS qui a généré une réintégration fiscale de 8 M€ conduisant l'entreprise à devoir un impôt sur les sociétés de 1.1 M€ sur les comptes 2012/2013 alors que cette cession n'a été accompagnée d'aucun bénéfice comptable, ni d'aucune entrée financière. L'évolution des règles fin 2011 sur le plafonnement de l'imputation des déficits reportables sur le bénéfice fiscal d'une entreprise n'ont pas permis par ailleurs d'imputer ce bénéfice fiscal de 8 M€ sur les 53 M€ de déficits reportables détenus par l'entreprise.

Un accord sur l'étalement du paiement de ces 1.1 M€ d'IS a été obtenu. Pour éviter au mieux de puiser dangereusement dans les ressources de trésorerie du groupe, cet étalement tient compte des échéances bancaires importantes jusqu'en 2017 suite à la dernière renégociation d'avril 2012 décrite ci-dessus.

Ainsi, cet étalement prévoit les échéances suivantes :

- 42 K€ en 2013/2014
- 230 K€ en 2014/2015
- 426 K€ en 2015/2016
- 435.8 K€ en 2016/2017

Cet échéancier est à ce jour parfaitement respecté

6.3.1 Risques liés aux besoins de financement de l'activité

La volonté stratégique du groupe à rompre avec les activités à forts volumes et la généralisation du principe de fabrication à la commande ont considérablement diminué les besoins de financement du BFR au cours des dernières années. La fabrication des bateaux BALI, moins bien financés par des acomptes contrairement à la gamme CATANA, les bateaux fabriqués d'avance pour les expositions dans les salons ainsi que les reprises, bien que maîtrisées, effectuées sur les ventes de catamarans, génèrent des besoins de financement.

Sur le plan des investissements, hors opportunité de croissance externe (toujours possible dans ce marché en crise), les très gros efforts réalisés par le groupe dans les domaines industriels limitent les investissements aux développements de nouveaux modèles. Ce besoin n'excède traditionnellement pas 5% du chiffre d'affaires à l'exception de l'exercice 2013/2014 où le développement de la nouvelle activité BALI a justifié un dépassement de ce ratio (plus de 7%).

Pour faire face à d'éventuels besoins, le groupe reste prudent aujourd'hui sur capacité à s'endetter sur le plan bancaire compte tenu d'une part de la très grande frilosité des établissements bancaires dans cette période de crise, spécialement forte dans la plaisance, et d'autre part de la mise en place du plan de sauvegarde en 2009 générant un phénomène de défiance tant qu'il n'aura pas été intégralement honoré.

La poursuite d'une gestion rigoureuse du BFR, des investissements équilibrés, la création de cash-flow d'exploitation significativement positif sont les axes de financement retenus aujourd'hui par le Groupe pour les années à venir.

6.3.2. Risques de liquidité – Financement du besoin en fonds de roulement

Depuis son recentrage sur des activités haut de gamme à faibles volumes et la généralisation du mode de fabrication à la commande, le groupe a considérablement limité son besoin en fond de roulement par rapport à l'époque où CATANA GROUP avait des activités à fortes séries nécessitant des modes de fabrication d'avance.

La fabrication des CATANA, principale activité du groupe, est convenablement financée par les acomptes intermédiaires des clients et les fonds propres. Sauf les besoins pour des salons, le Groupe a donc généralisé le mode de fabrication à la vente c'est-à-dire exclue la fabrication d'avance.

Pour l'activité liée à la marque CATANA, le besoin en fonds de roulement se limite donc à quelques bateaux d'exposition et aux stocks de bateaux d'occasion, le groupe assumant si nécessaire des reprises sur les ventes de bateaux neufs.

Concernant l'activité liée à la gamme BALI, le groupe souhaite rester à l'écart d'un mode de fabrication d'avance. En revanche, le processus de vente de cette zone du marché est moins favorable en termes de versement d'acomptes (un acompte à la commande, le solde en général à la livraison) ce qui génère un besoin en fonds de roulement pour chaque bateau fabriqué. L'augmentation des volumes de ventes de la gamme BALI impliquera donc naturellement une augmentation du besoin en fonds de roulement de la société qu'elle espère compenser par l'amélioration de la rentabilité liée.

Enfin, CATANA GROUP dispose d'entités de production récentes nécessitant peu d'investissements. Les investissements annuels, essentiellement composés de nouveaux modèles, pèsent nettement moins sur la trésorerie, le groupe prenant maintenant la stratégie d'opérer à des renouvellements plus lissés mais plus qualitatifs. Exceptionnellement, CATANA GROUP a procédé à un plan d'investissements plus soutenu depuis deux exercices pour favoriser la création de la nouvelle gamme BALI, mais le groupe a su trouver les leviers nécessaires dans la gestion de son BFR pour faire face à son financement.

La trésorerie reste bien maîtrisée compte tenu :

- De marges de manœuvre sur les actifs circulants
- D'une capacité d'autofinancement positive
- D'un poids des remboursements de dettes financières très nettement allégé

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Covenants bancaires, clauses de défaut et d'exigibilité anticipée

Le plan de sauvegarde proposé par PONCIN YACHTS (désormais CATANA GROUP) et HARMONY YACHTS et accepté le 29 mai 2009 par le Tribunal de Commerce de La Rochelle a permis à la société PONCIN YACHTS (aujourd'hui CATANA GROUP) de bénéficier d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune de la part de ses partenaires financiers à hauteur de 10.533 K€, dont 5.000 K€ d'emprunts et 5.000 K€ de billets de trésorerie.

Cet abandon de créances avait été consenti aux termes d'un protocole d'accord signé le 20 mai 2009 entre « la société Natixis, la Société Générale, BNP Paribas et la société PONCIN YACHTS » (aujourd'hui CATANA GROUP).

Cet accord a été renégocié en avril 2012. Le nouvel accord bancaire ne modifie pas juridiquement le plan de sauvegarde qui conserve une durée de 10 ans à compter du 29 mai 2009 et il a été homologué par le Tribunal de Commerce de La Rochelle le 15 mai 2012.

Les engagements pris par CATANA GROUP en contrepartie de l'abandon de créances de 2009 restent applicables au crédit moyen terme de 1,5M€ (hors intérêts) qui subsiste suite à l'accord d'avril 2012 :

➤ L'accord initial de 2009 prévoyait le **remboursement des créances non abandonnées des banques, soit 10M€ sur 7 années.**

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	Date d'échéance	%	Montant / échéance
Crédits court et moyen terme de 10 M€	Mai 2010 (effectués)	5%	500.000€
	Mai 2011 (effectués)	10%	1.000.000€
	Mai 2012 à 2015	15%	1.500.000€
	Mai 2016	25%	2.500.000€
	Total	100%	10.000.000€

➤ Les banques et les dirigeants de CATANA GROUP ont conclu le 23 avril 2012 un accord prévoyant :

- Le rachat par la Financière PONCIN de 7M€ de créance bancaire moyennant le paiement de 4M€ en numéraire.

Les échéances sont : 700K€ d'acomptes versés à la signature du protocole ;
400K€ par mois du 31/05/12 au 30/11/2012 ;
500K€ versés en décembre 2013.

Cette créance rachetée par la Financière PONCIN a été capitalisée lors de l'augmentation de capital de juin 2012 et n'affectera donc pas la trésorerie de CATANA GROUP.

- Le maintien de 1,5 M€ de moyen terme au passif de CATANA GROUP outre intérêts majorés payables comme suit en capital et intérêts payables en 5 annuités équivalentes de 400 K€ entre 2013 et 2017.

➤ L'accord conclu entre les banques et les dirigeants de CATANA GROUP en avril 2012 permet de substituer de nouvelles échéances à celles évoquées ci-avant.

Impact global de l'accord 2012 sur la dette du groupe : - 7 000 K€

Intérêts exclus, ces échéances et leur impact financier peuvent être présentées comme suit :

	Périodes	Déjà réglé	Versement en capital (hors intérêts)		
			Part à -1an	Part 1 à 5 ans	Part + 5 ans
	2011/2012		0	0	0
	2012/2013		0	0	0
Quote-part de remboursement des 1.5 M€	2013/2014	244 K€			
	2014/2015	269 K€	0		0
	2015/2016		297 K€		0
	2016/2017		0	328 K€	0
	2017/2018		0	362 K€	0
TOTAUX		513K€	297 K€	690 K€	0
TOTAL			1.500K€		

➤ **La clause de retour à meilleure fortune :**

Affectée au règlement des sommes non abandonnées et non renégociées en avril 2012 (soit 1,5M€ de dette moyen terme suite à l'accord bancaire du 23 avril 2012), cette clause s'applique selon les modalités suivantes :

- en respectant l'**ordre suivant** :

- (i) les marges sur intérêts des échéances du plan de sauvegarde; puis,
- (ii) les intérêts échus à la date d'ouverture de la procédure de sauvegarde; puis,
- (iii) les intérêts courus durant la période d'observation; puis,
- (iv) les autres sommes abandonnées.

- hypothèses de mise en œuvre :

1/ Une quote-part de 50% du prix de cession des actions nanties¹ minoré de l'encours résiduel du crédit garanti (la détermination et la répartition du prix de vente des sociétés dont les titres sont nantis devra faire l'objet d'une validation par le commissaire à l'exécution du plan)

¹ Toutes les filiales détenues à 100% par CATANA GROUP : 100% des actions de CHANTIER CATANA et PORT PIN ROLLAND sont nanties au profit du pool bancaire.

2/ Une quote-part de 50% du prix de cession de tout actif de Poncin YACHTS ² (aujourd'hui CATANA GROUP) dès lors que les montants de cession engagés au cours d'un exercice comptable excéderait 75K€.

3/ Une quote-part de 50% de la variation de trésorerie et des équivalent de trésorerie tel que défini dans le tableau de flux de trésorerie figurant au rapport sur les comptes consolidés du Groupe PONCIN YACHTS (aujourd'hui CATANA GROUP) (i) majoré des dividendes versés (ii) minoré des sommes perçues dans les cas 1. et 2. ci-dessus (iii) minoré du besoin de trésorerie courant plafonné à 15% du chiffre d'affaires consolidé au 31/08/2009 et au 31/08/2010, puis ramené à 10% du chiffre d'affaires consolidé à partir du 31/08/2011 jusqu'au terme du plan et de ses effets.

Dans l'un des cas sus-énoncés, CATANA GROUP aurait de « plein droit obligation de verser aux banques, au prorata de leurs engagements respectifs, dans les 3 mois au plus tard soit de la cession soit de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes consolidés en cas d'amélioration de la situation de trésorerie ».

Les bénéficiaires de cette clause se répartiraient tout versement comme suit :

Bénéficiaires	Société Générale	NATIXIS	BNP Paribas	Total
Quote-part	42,5%	37,5%	20%	100%

- Echéance de la clause de retour à meilleure fortune :

Cette clause s'applique jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes consolidés du dernier exercice inclus dans le plan.

Les conditions d'application de cette clause de retour à meilleure fortune (périmètre, échéance) sont strictement les mêmes que celles évoquées dans le protocole initial.

² Actuellement, les seuls actifs majeurs de CATANA GROUP sont en effet ses filiales. Mais les titres de celles-ci sont déjà nantis au profit du pool bancaire depuis la mise en place en 2007 des deux crédits CT et MT de 20 M€ au global. Le maintien de ces garanties est d'ailleurs prévu dans le protocole bancaire.

- Autres engagements de CATANA GROUP:

1/ Ne pas rembourser de compte courant d'associés ;

2/ Communiquer, pour CATANA GROUP et chacune de ses filiales : le bilan, le compte de résultat, le rapport de gestion de l'AGO annuelle, les rapports sur les comptes annuels et rapports spéciaux des Commissaires aux comptes (social et consolidé).

Besoin en fonds de roulement et capacité d'accès au crédit

Présentation du Besoin en Fonds de Roulement au cours des 3 derniers exercices

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	31/08/2015	31/08/2014	31/08/2013
Dettes fournisseurs	- 8 510	- 3 279	- 5 965
Abandon dettes fournisseurs			
Stocks et en-cours	9 003	8 250	8 996
Créances clients	7 828	6 567	10 494
Autres créances	3 717	2 902	1 876
Autres dettes	-6 359	- 4 809	- 6 042
Besoin en fonds de roulement	5 679	9 631	9 359
Variation du besoin en fonds de roulement	-3 952	272	-1 905

➤ Il est précisé que la Banque de France a accordé la notation E5+ à la Société.

➤ Le nouvel accord bancaire signé en avril 2012 ainsi que le renforcement des fonds propres qui s'en est suivi, sans oublier la suppression dès 2012/2013 du foyer de pertes HARMONY YACHTS, ont renforcé la capacité de l'entreprise à financer ses besoins financiers.

Même si la situation bancaire reste difficile, le groupe a pu bénéficier de la mise en place d'un crédit moyen terme de 1 M€ sur cinq ans pour accompagner le business model de l'entreprise témoignant de sa bonne orientation.

D'une part le montant de la dette est désormais en parfaite adéquation avec la rentabilité du Groupe et d'autre part la nouvelle structuration de celle-ci ne donnera plus l'impression

aux partenaires bancaires des filiales que la trésorerie de celles -ci puisse être utilisée pour le remboursement des dettes historiques de la société mère.

Ventilation des passifs financiers par échéance

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	31/08/2015	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires	3 668	983	2 685	0
Crédit-bail	4 113	414	1 687	2 012
Concours bancaires	706	706	0	0
Autres dettes financières	210	0	165	45
Total passifs financiers	8 697	2 103	4 537	2 057

6.3.3. Risques de taux

Au 31 août 2015, les échéances de l'endettement du groupe CATANA GROUP se caractérisaient ainsi:

Endettement bancaire de CATANA GROUP au 31/08/2015

(Données en Keuros)	Nature de taux	Montants initiaux	Passif négocié (Sauvegarde)	Echéances			TOTAL
				- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
PONCIN YACHTS							
Dettes bancaires sauvegarde	Fixe	21 363	10 797	355	1 304		1 659
CATANA							
OSEO	Taux 0%	790		198	297		495
CA Sud Méditerranée	Taux 2.83 %	1 000		195	617		812
CA Sud Méditerranée	Variable	700		700			700
PORT PIN ROLLAND							
CM du Var	Fixe	1 700		195	368		563
CM du Var	Fixe	36		5			5
CM du Var	Fixe	65		13	47		60
OSEO	Variable	100		20	55		75
NAUTIC 2000							
CIC	Variable	5		5			5
TOTAL				1 686	2 688		4 374

Exposition nette au risque de taux

	Aout 2015	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette		Instrument		Exposition nette	
		TF	TV	TF	TV	TF	TV	TF	TV	TF	TV
		-1an	1 686	néant	961	725	961	725	néant	961	725
1-5 ans	2 688	néant	2 633	55	2 633	55	néant	2 633	55		
+ 5 ans		néant	0	0	0	0	néant	0	0		

Comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, l'impact de variations de taux est limité. CATANA GROUP s'estime donc peu sensible au risque de taux compte tenu de la structuration de sa dette.

Sensibilité au risque de taux

	Impact sur 2014/2015	
	Impact en résultat	Impact en capitaux propres
Variation de 1%	7.8 K€	NC
Variation de 2%	15.6 K€	NC

6.3.4. Risques de change

CATANA GROUP exporte sur tous les continents, hormis l'Amérique du Sud. Actuellement, et depuis plusieurs années, CATANA GROUP n'établit que des facturations en euros.

CATANA GROUP estime quasi inexistant le risque de change dans la mesure où 95% au minimum des facturations du Groupe sont réalisées en euros, au 31/08/2015. Les rares facturations effectuées en devises font l'objet de couvertures spécifiques.

A ce jour, le Groupe n'a donc pas mis en place de couverture.

6.3.5. Risques sur actions

Au 31/08/15, outre ses 99 856 actions propres détenues pour les besoins du contrat de liquidité, CATANA GROUP ne détient aucune autre action que celles de ses filiales. Or, ces actions ont été nanties au bénéfice d'établissements bancaires, dans le cadre d'octroi de financements.

6.3.6. Risques liés aux engagements pris par le groupe – Hors bilan

Engagements reçus

Néant

Engagements donnés (au 31 août 2015)

➤ Sûretés réelles :

(Données en milliers d'euros)

	31/08/2014
dont emprunts garantis par le nantissement des titres PPR et CATANA	987 K€
Dont caution donnée sur crédit bail immobilier HARMONY YACHTS	600 K€
TOTAL	1 587 K€

➤ Engagement donné en janvier 2009 pour une durée de 70 mois au profit d'un organisme bancaire de racheter cinq navires pour 397 K€, en cas de défaillance de ladite société.

➤ Commandes de clients concernant la SAS CHANTIER CATANA : 9 187 K€.

➤ Par ailleurs, CHANTIER CATANA a mis fin à un ancien litige portant sur un grand bateau fabriqué il y a 8 ans. La situation a conduit les parties à conclure un accord équilibré moyennant un coût de 600 K€ pour la société comptabilisé sur l'exercice 2014/2015 et un engagement de revente ou de reprise du bateau pour un prix de 1.4 M€ avant fin juillet 2016.

7. Les Normes IFRS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen, adopté le 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de CATANA GROUP sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board applicables au 31 août 2015, telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations, dont l'application n'est pas obligatoire au 31 août 2015.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 août 2015 et disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Normes et interprétations en vigueur au 1^{er} septembre 2014 et n'ayant pas eu d'incidence significative sur les méthodes de comptabilisation et d'évaluation ni sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Amendements d'IAS 12 – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents
- Amendements à IAS 19 – Avantages au personnel
- IAS 27 – Etats financiers individuels
- IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises
- Amendements d'IAS 32 – Présentation : compensation des actifs et passifs financiers
- Amendements d'IFRS 1 – Prêts publics
- IFRS 10 – Etats financiers consolidés
- IFRS 11 – Partenariats
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans certaines entités non contrôlées
- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur.
- Modifications d'IFRS 7 – Information relative aux instruments financiers
- Améliorations annuelles – Cycle 2009-2011
- Amendements d'IAS 32 – Présentation : compensation des actifs et passifs financiers
- Amendements d'IAS 36 – Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendements d'IAS 39 et d'IFRS 9 – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 – Dispositions transitoires
- Amendements à d'IFRS 10, 12 et d'IAS 27 – Entités d'investissements

Normes et interprétations n'ayant pas été appliquées par anticipation et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} septembre 2014 :

- Néant.

8. Informations sociales

Au cours de l'exercice 2014/2015, **l'effectif moyen** du Groupe se décompose de la façon suivante :

	31/08/2015	31/08/2014	31/08/2013	31/08/2012
Cadres	26	22	21	29
Agents de maîtrise	11	11	17	25
Employés et ouvriers	126	112	113	193
TOTAL	163	145	151	247

Effectif par type de contrat au 31 août 2015 :

	CDI	CDD	TOTAL
- Cadres.....	26		26
- Agents de Maîtrise	9		9
- Employés et Ouvriers	105	43	148
	—	—	—
Total	140	43	183

Recours à la main d'œuvre extérieure en 2014/2015 :

Le groupe a eu recours à de la main d'œuvre extérieure intérimaire pour un montant de 16 K€ (pour CHANTIER CATANA) contre 29 K€ en 2014 pour l'ensemble du groupe.

Représentation du personnel :

Les Sociétés suivantes disposent d'une représentation de personnel :

* CHANTIER CATANA :

- Délégation unique du personnel (DP/CE)
- CHSCT
- * PORT PIN ROLLAND :
- Délégué du personnel

Intéressement et participation :

Les Sociétés suivantes disposent de tels accords :

- CHANTIER CATANA : accord de participation.

Négociation annuelle des salaires :

En matière de rémunération, chaque entreprise négocie annuellement avec les représentants du personnel.

Formation :

Conformément à l'article R.6323 du Code du travail, à compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au Droit Individuel de Formation (DIF). Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, peuvent être utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

B. Rapport de gestion de CATANA GROUP SA

I - EXPOSE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

1°/ - Faits marquants

Conformément à son rôle de holding financière, le chiffre d'affaires a été principalement constitué des prestations administratives facturées aux filiales du groupe.

La société a honoré une nouvelle fois son échéance de plan de sauvegarde.

Le management de la société a poursuivi ses discussions et recours avec l'administration fiscale afin d'obtenir une remise gracieuse de l'impôt sur les sociétés suite à la taxation dont elle avait fait l'objet suite à la cession pour 1 € de la société HARMONY YACHTS.

Pour rappel, la cession de notre filiale HARMONY YACHTS a eu pour conséquence une réintégration fiscale du montant de la moins-value sur les titres cédés (8 M€) en application de l'article 18 de la loi de finances rectificative du 16 août 2012. De plus, depuis la modification fiscale de fin 2011, l'entreprise ne peut plus imputer totalement son bénéfice fiscal sur son stock de déficits reportables mais seulement une quote-part de 1 M€ augmenté de 50% de l'excédent. En conséquence, bien que n'ayant généré aucun profit comptable, ni aucune rentrée financière sur cette opération de cession, la société CATANA GROUP se voit imposer un impôt sur les sociétés de 1.1 M€.

Compte tenu des enjeux en terme de trésorerie lié au fait de devoir payer un impôt conséquent sans contrepartie de profit ou de rentrée financière, le management du groupe a fait un recours auprès du Ministère de l'Economie et des Finances qui n'a pas abouti.

Poursuivant ses échanges avec l'Administration dans l'espoir de trouver une issue différente, le groupe a dû se résoudre à acter l'impôt justifiant la modification des comptes 2012/2013 et le report de l'assemblée générale mixte du 28 février 2014 au 22 mai 2014.

Parallèlement, le groupe a obtenu un long délai pour le règlement de cet impôt, pour tenir compte à la fois de ses engagements pris mais aussi des ressources indispensables

dont l'entreprise a besoin pour accompagner le développement de ses usines françaises sans hypothéquer ni l'emploi ni les investissements produits. L'échéancier est donc le suivant :

- 42 K€ en 2013/2014
- 230 K€ en 2014/2015
- 426 K€ en 2015/2016
- 435.8 K€ en 2016/2017

Cet échéancier est à ce jour parfaitement respecté.

La société compte poursuivre les recours.

2°/ - Comptes annuels

Le chiffre d'affaires s'établit à 665 K€ contre 595 K€ en 2013/2014. Il est composé de prestations de services pour 616 K€ ainsi que des ventes de marchandises pour 49 K€.

Les frais généraux externes nets de transferts de charges totalisent 399 K€ contre 414 K€ au 31 août 2014 en baisse de 15 K€.

Les frais de personnel totalisent 416 K€ et sont stables.

Le résultat d'exploitation est négatif de 231 K€ contre une perte d'exploitation de 323 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de 2 977 K€ composé essentiellement d'une dépréciation des titres de CHANTIER CATANA pour 2 943 K€.

Le résultat exceptionnel est très légèrement positif de 1 K€. En 2013/2014 celui-ci était négatif de 20 K€.

Le poste impôt fait ressortir un produit de 217 K€ principalement impactée par le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (195 K€), un produit d'intégration fiscale (21 K€).

Le résultat net de l'exercice est négatif de 2 989 K€ contre 1 498 K€ négatif pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres ont évolué de la façon suivante (en milliers d'euros) :

Capitaux propres au 31/08/2014	7 299
Résultat de l'exercice	- 2 989
Capitaux propres au 31/08/2015	4 310

3°/ - Evénements principaux de l'exercice

Comme indiqué ci-avant, les points essentiels de l'exercice sont :

- La gestion des conséquences fiscales de la cession d'HARMONY YACHTS en 2012.

4° - Evénements survenus depuis la clôture des comptes

Le 01/09/2015 la société a cédé sa participation dans sa filiale PONCIN YACHTS AND PARTNERS.

Le 27/10/2015, la société a obtenu l'accord de la DDFIP des Pyrénées Orientales pour rembourser la créance de carry-back du 31/08/2014 de 307 K€ qui sera imputée sur l'échéancier de règlement de l'impôt société de l'exercice 2012/2013.

II - METHODES D'EVALUATION ET FORMES DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, en respectant les principes généraux et méthodes généralement admis, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation compte tenu de la période de sauvegarde en cours,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation sont identiques à celles de l'exercice précédent.

III - RAPPELS DIVERS

1°/ - Frais généraux

Aucune réintégration de frais généraux dans les bénéfices imposables par application de l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

2°/ - Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que notre Société n'a procédé à aucune distribution au titre des trois exercices précédents.

3°/ - Actionnariat salarié

Nous vous informons que l'actionnariat salarié tel que prévu par l'article L 225-102 du Code de commerce n'existe pas au sein de notre Société.

Nous vous rappelons que la dernière proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés de notre Société a été proposée à votre Assemblée tenue le 19 février 2015.

4°/ - Option de souscription ou, d'achat d'actions par les salariés

Aucune opération n'ayant été réalisée tant en vertu des articles L 225-177 à L225-186 que des articles L 225-197-1 à L 225-197-3 du Code de Commerce, il n'y a pas lieu à établissement des rapports spéciaux visés aux articles L 225-184 et L 225-197-4 du Code de Commerce.

5°/ - Franchissement de seuil

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de Commerce, nous n'avons pas été informés de franchissement de seuil.

6°/ - Modalités de l'exercice de la Direction Générale

Président : Le Président du Conseil d'Administration est Monsieur Olivier PONCIN qui assume en même temps la Direction Générale de la Société.

Directeur Général délégué : Monsieur Christian CASTANIE, également Administrateur, assume ce mandat.

Conformément à la loi « Breton » du 26 juillet 2005, nous vous informons que la rémunération annuelle brute versée aux dirigeants en ce compris les avantages de toute nature au titre de l'exercice écoulé s'est élevée à :

Monsieur Olivier PONCIN, Président Directeur Général..... 84 000 €

Monsieur Christian CASTANIE, Directeur Général Délégué 78 000 €

7°/ - Détention du capital

En application des dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous rappelons ci-après l'identité des personnes détenant plus de certains seuils prévus par ce texte, et ce à la date du 31 août 2015 :

- SARL FINANCIERE PONCIN

(contrôlée à 99,99 % par Olivier PONCIN) : + 33.33 %

Aucun franchissement de seuil n'a eu lieu au cours de l'exercice.

8°/ - Prise de participation

Nous n'avons réalisé aucune prise de participation.

9°/ Délais de paiement des fournisseurs

Le poste fournisseurs et les délais de paiement associés se composent comme suit :

Au 31 août 2014

	Dû à – de 60 jours	Dû à + de 60 jours	TOTAL
Fournisseurs	190 K€		190 K€
Fournisseurs sauvegarde		69 K€	69 K€
Fournisseurs FNP	150 K€		150 K€
TOTAL	340 K€	69 K€	409 K€

Au 31 août 2015

	Dû à – de 60 jours	Dû à + de 60 jours	TOTAL
Fournisseurs	173 K€		173 K€
Fournisseurs sauvegarde		65 K€	65 K€
Fournisseurs FNP	159 K€		159 K€
TOTAL	332 K€	65 K€	397 K€

10°/ Activité en matière de recherche et développement

Les comptes présentés ne comportent aucune dépense ou charges relevant de ces rubriques.

11°/ Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

- nombre d'actions achetées par la société au cours de l'exercice : 339 997
- nombre d'actions vendues par la société au cours de l'exercice : 328 694
- cours moyen des achats : 0.730 Euros
- cours moyens des ventes : 0.767 Euros

Aucun frais de négociation n'a été comptabilisé.

Le nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice au 31 août 2015 au titre du contrat de liquidité s'élevait à 99 856 actions, évaluées au cours d'achat moyen de 0.727 Euros par action. La valeur nominale de ces actions s'élève à 0,50 Euros et représentent 0,41% du capital de la Société « CATANA GROUP ».

Les actions n'ont fait l'objet d'aucune réallocation.

IV - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons de reporter à nouveau la perte de l'exercice écoulé qui s'élève à 2 989 231 Euros.

V - CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 225-38 ET L 225-40 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce. Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions. Ils vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans le rapport spécial qui sera lu dans quelques instants.

VI - MANDATAIRES SOCIAUX

1) Contrôle des cumuls de mandats

L'ensemble des informations visées à l'article L 225-102-1 du Code de Commerce figure en annexe aux présentes.

2) Jetons de présence

Nous vous indiquons que votre Conseil ne sollicite pas l'allocation de jetons de présence pour l'exercice social en cours.

3) Echéances des mandats

Nous vous rappelons qu'aucun des mandats des Administrateurs ou Commissaires aux comptes ne vient à échéance avec la présente réunion.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Vos Commissaires aux comptes relatent par ailleurs, dans leur rapport général, l'accomplissement de la mission qui leur est dévolue par la loi.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Fait à CANET EN ROUSSILLON,
Le 14 décembre 2015

Le Conseil d'Administration

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code du Commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci après relatives aux mandataires sociaux :

* Olivier PONCIN : Président Directeur Général

- Président de la SAS FINANCIERE PONCIN
- Dirigeant (en tant que PDG de la SA CATANA GROUP) de la SAS PORT PIN ROLLAND
- Dirigeant (en tant que PDG de la SA CATANA GROUP) de la SASU CHANTIER CATANA
- Gérant de la SARL AP YACHT CONCEPTION
- Gérant de la SARL AUREDINE
- Gérant de la SCI DU LEVANT
- Gérant de la SCI DU PONANT
- Gérant de la SCI DES TERRASSES DE L'ILET
- Co-Gérant de la SCI DACA
- Co-Gérant de la SCI ESAMAUCHARG
- Gérant non associé de SNC d'investissement dans les DOM
- Gérant associé de SNC d'investissement dans les DOM

* Christian CASTANIE : Directeur Général Délégué et Administrateur

- Dirigeant (en tant que DGD de la SA CATANA GROUP) de la SASU CHANTIER CATANA
- Directeur Général de la SAS PORT PIN ROLLAND
- Gérant de la SARL PONCIN YACHTS AND PARTNERS
- Gérant de l'EURL NAUTIC 2000
- Co-Gérant de la SCI DACA
- Gérant de la SCI CEDAM

* Aurélien PONCIN : Directeur Général Délégué et Administrateur

- Président de la SASU EUROMAKERS

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 31/08/2015	EXERCICE 31/08/2014	EXERCICE 31/08/2013	EXERCICE 31/08/2012	EXERCICE 31/08/2011
<u>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
- Capital social	12 237 451,50	12 237 451,50	12 237 451,50	12 237 451,50	6 837 645
- Nombre d'actions ordinaires.....	24 474 903	24 474 903	24 474 903	24 474 903	13 675 290
<u>II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	664 787	595 294	620 480	707 795	754 230
- Excédent Brut d'Exploitation.....	(255 988)	(345 731)	(228 985)	(207 368)	(683 975)
- Impôts sur les bénéfices	(217 016)	(578 186)	886 385	(264 340)	(28 983)
- Résultat net comptable	(2 989 231)	(1 498 022)	(986 929)	(329 826)	(3 203 425)
- Résultat distribué	0	0	0	0	0
<u>III - RESULTATS PAR ACTION</u>					
- Résultat.....	(0,12)	(0,06)	(0,04)	(0,0134)	(0,0002)
- Dividendes attribués à chaque action	0	0	0	0	0
<u>IV - PERSONNEL</u>					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	4	4	4	6	7
- Montant de la masse salariale de l'exercice.....	294 406	292 649	280 586	358 103	505 085
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales.....)	122 267	123 599	129 364	163 297	212 582

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS
EN COURS DE VALIDITE

Autorisées par les Assemblées Générales Mixtes des 28 février 2013 et 19 février 2015

1°) Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription :

- Montant maximal du nominal autorisé 10 000 000 €
- Expiration de l'autorisation 19 avril 2017
- Montant utilisé NÉANT

2°) Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription :

- Montant maximal du nominal autorisé 10 000 000 €
- Expiration de l'autorisation 19 avril 2017
- Montant utilisé NÉANT

3°) Augmentation de capital par voie d'apport en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital :

- Montant nominal maximal autorisé 1.223.745,15 €
- Expiration de l'autorisation 19 avril 2017
- Montant utilisé NÉANT

4°) Achat des propres actions de la société :

- Montant maximal autorisé.....2.447.490 actions
- Expiration de l'autorisation 19 août 2016
- Montant utilisé NÉANT

5°) Annulation des propres actions de la société acquises par elle :

- Montant maximal autorisé.....2.447.490 actions
- Expiration de l'autorisation19 février 2017
- Montant utilisé NÉANT

6°) Emission d'options de souscription et/ou d'achats d'actions :

- Montant nominal maximal autorisé limite légale
- Expiration de l'autorisation 28 avril 2016
- Montant utilisé NÉANT

7°) Attribution d'actions gratuites aux salariés

- Montant nominal maximal autorisé 367.123,55 €
- Expiration de l'autorisation 19 avril 2017
- Montant utilisé NÉANT

A CANET EN ROUSSILLON,
Le 14 décembre 2015

RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE

RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
ET DE GESTION DES RISQUES

Madame, Monsieur,

En application des dispositions légales, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 août 2015,
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

1 – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

1.1 Composition du Conseil d'Administration

Votre Conseil d'Administration est composé de trois membres. La liste des Administrateurs de la Société est la suivante :

- Monsieur Olivier PONCIN
- Monsieur Christian CASTANIE
- Monsieur Aurélien PONCIN

Chaque Administrateur doit détenir au moins une action de la Société. La durée des fonctions des Administrateurs est de six ans. Tout membre sortant est rééligible.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont fixées par les articles 11 et suivants des statuts, et conformes aux dispositions légales.

1.2 Fréquence des réunions

L'article 15 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé votre Conseil d'Administration s'est réuni deux fois :

* Le 12 décembre 2014 pour :

- L'arrêté des comptes de l'exercice écoulé,
- L'arrêté des comptes consolidés de l'exercice écoulé,
- Toutes décisions à prendre, pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 août 2014,
- L'approbation des documents de gestion prévisionnelle,
- La convocation d'une Assemblée Générale Mixte en vue d'autoriser le Conseil d'Administration à réaliser diverses opérations portant sur le capital social et procéder à l'adoption d'une nouvelle dénomination sociale.

* Le 5 mai 2015 pour :

- L'autorisation à donner à la Société « CATANA GROUP » de se porter caution solidaire des engagements de la SAS « CHANTIER CATANA » à la suite du protocole d'accord signé entre la SAS « CHANTIER CATANA » et la SA COMPANY CARILO en date des 27 et 28 avril 2015.

* Le 29 juin 2015 pour :

- Délibérer sur l'examen des comptes semestriels consolidés,
- Examiner la situation du groupe.

* Le 28 août 2015 pour :

- La rémunération du Président Directeur Général, Monsieur Olivier PONCIN, et des Directeurs Généraux Délégués, Messieurs Aurélien PONCIN et Christian CASTANIE,
- La rémunération de prestations de services rendues aux filiales,
- La rémunération des cautions consenties,

- La rémunération des avances en compte courant,
- Le rappel des conventions non réglementées.

1.3 Convocations des Administrateurs

Conformément à l'article 15 des statuts, les Administrateurs ont été régulièrement convoqués à toutes les réunions du Conseil.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués au Conseil d'arrêté des comptes sociaux.

1.4 Information des Administrateurs

Outre l'ordre du jour que les Administrateurs reçoivent systématiquement avec leur convocation, la Société met à leur disposition tous les documents et informations nécessaires à leur mission.

1.5 Comités spécialisés

Il n'existe pas de Comité spécialisé chargé d'effectuer des recommandations au Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables la mise en place d'un comité d'audit est en cours d'élaboration.

1.6 Décisions adoptées

Conformément à l'article 15 des statuts, les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

1.7 Procès-verbaux des réunions

Les réunions et décisions du Conseil sont formalisées dans des procès-verbaux établis à l'issue de chaque réunion, puis signés par le Président et au moins un Administrateur.

2 – PROCÉDURE DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de procédures mis en œuvre par la direction et l'ensemble du personnel du groupe pour la réalisation des objectifs suivants :

- ⇒ De protéger le patrimoine et de préserver les actifs du groupe.
- ⇒ De veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du groupe par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes au groupe.
- ⇒ Réaliser et optimiser les objectifs du groupe.
- ⇒ de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

2.2.1 Les acteurs du contrôle interne

Acteurs internes au groupe :

- ⇒ Le Conseil d'Administration définit les orientations stratégiques et veille à leur mise en œuvre. Il autorise tous les actes ou engagements significatifs de la société.
- ⇒ La direction générale du groupe, composée d'un président directeur général et de deux directeurs généraux délégués, est l'acteur principal de la mise en œuvre des principes et procédures de contrôle interne. Elle s'appuie sur les directions

opérationnelles (industrielle, technique, commerciale et financière) au sein de chaque filiale, pour mettre en œuvre les objectifs stratégiques du groupe.

⇒ Le pilotage des activités industrielles, dans la principale filiale, la Société « CHANTIER CATANA » est assuré par des réunions de production dont le but est de veiller au développement et à la mise au point de l'outil et des process industriels.

⇒ La direction financière a pour mission, pour l'ensemble des sociétés du groupe et pour tous les processus de contribuer à apprécier la conformité aux règles et procédures internes, et de s'assurer que le patrimoine du groupe est protégé, avec l'équipe de contrôle de gestion et la comptabilité de prévenir et maîtriser les écarts par rapport aux budgets et de garantir la fiabilité des informations comptables et financières.

Acteurs externes au groupe :

⇒ L'expert comptable :

Historiquement, la société fait appel aux services d'un cabinet d'expertise comptable chargé principalement de la révision et l'établissement des comptes sociaux et de l'établissement des comptes consolidés.

⇒ Les commissaires aux comptes contribuent au dispositif de contrôle interne de la société en apportant un point de vue indépendant et objectif dans le cadre de leur mission légale.

⇒ Le suivi juridique est assuré par des cabinets d'avocats.

2.22 Les éléments clefs des procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le groupe met en place des délégations de pouvoirs pour les principaux cadres de direction.

La signature bancaire est attribuée aux directeurs généraux délégués et au directeur administratif et financier.

La principale société du groupe : « CHANTIER CATANA » a intégré les processus de contrôle interne aux outils de gestion quotidienne et stratégique que sont : le système d'information intégré, le système comptable, les outils de suivi de l'activité et des résultats, le management de la qualité.

Le groupe identifie périodiquement en collaboration avec les sociétés du groupe le niveau de risque des différents processus d'activité.

Le groupe assiste les sociétés dans leur conception de référentiels homogènes, de bonnes pratiques, les valide puis les vérifie.

Le système d'information intégré (ERP) mis en place chez « CHANTIER CATANA » chaîne automatiquement les éléments suivants :

Demande d'achats, devis, commandes clients et fournisseurs, stocks, réceptions et expéditions, facturation, comptabilisation, paiements.

Les autres sociétés du groupe utilisent des logiciels comptables standards.

Le groupe a mis en place des outils de suivi de l'activité et des indicateurs sur les points jugés importants, reporting social et industriel. Le reporting budgétaire permet de suivre les résultats par société et le résultat consolidé du groupe.

2.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe

⇒ Organisation de la fonction comptable :

L'activité comptable de chaque société du groupe est assurée au niveau opérationnel par une ou plusieurs personnes dédiée(s). L'ensemble des travaux sont supervisés par la Direction Administrative et Financière. Un suivi des indicateurs d'exploitation permet de veiller au bon respect des hypothèses émises dans chaque prévisionnel.

Le rôle des services comptables est d'assurer, sous la direction du Directeur Administratif et Financier, une traduction comptable des résultats de l'activité de la société en appliquant les règles et méthodes arrêtés par le groupe. Ils s'assurent de l'exhaustivité et de la fiabilité des enregistrements comptables.

La révision des comptes est effectuée semestriellement par le cabinet d'expertise comptable dans le cadre de sa mission d'examen limité.

⇒ Description synthétique des principales procédures de contrôle interne.

Procédures d'élaboration des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis par le cabinet d'expertise comptable, les services comptables du groupe recensant les opérations ou flux intra-groupe qui se traduisent par des tableaux de recoupement.

Toutes les sociétés du groupe sont dotées d'un commissaire aux comptes, excepté les SARL, qui, dans le cadre de leur mission légale émettent une opinion sur les comptes desdites sociétés.

De plus, les comptes consolidés semestriels et annuels sont certifiés par les commissaires aux comptes du groupe.

Procédures de gestion des risques :

Il est apparu nécessaire d'adopter une procédure de gestion des risques plus en phase avec les enjeux du groupe. Il a été mis en place un système de répartition des risques qui se fait en fonction des compétences de l'équipe managériale composée des différents postes d'activité de la société tant au niveau commercial, que stratégique, financier ou relevant du domaine de la sécurité.

Des points réguliers sont faits et permettent une réactivité et une réponse quasi immédiate aux situations, pouvant le cas échéant donner lieu à un rapport écrit.

Procédure de gouvernement d'entreprise :

Notre société adhère aux principes de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF.

En ce qui concerne les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ces recommandations ont été suivies et notamment :

- Les principes de détermination et de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées.
- La limitation des indemnités de départ.
- Le renforcement de l'encadrement des régimes de retraites supplémentaires.
- Des règles complémentaires pour les options d'achats ou de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance.
- Une transparence améliorée sur tous les éléments de la rémunération.
- Un mécanisme de suivi.

Rémunération et avantages accordés aux membres du conseil d'administration :

L'article 18 « Rémunération » des statuts de la société stipule que le Conseil d'Administration arrête le montant et les modalités de calcul et de paiement de la rémunération du Président ainsi que celle du Directeur Général en cas de dissociation des fonctions de la direction générale, éventuellement des Directeurs Généraux Délégués et le cas échéant, de la personne déléguée temporairement dans les fonctions du Président. Le

Conseil d'Administration peut recevoir à titre de jetons de présence une rémunération fixée par l'Assemblée Générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute autre Assemblée. Le Conseil d'Administration répartit ces rémunérations entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables. Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et les dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société. Enfin, le Conseil d'Administration peut allouer en se conformant à la législation en vigueur, des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs, ainsi que des rémunérations pour les membres non Administrateurs de tous comités et pour tous délégués et mandataires.

Nous vous rappelons que les rémunérations de vos dirigeants et mandataires sociaux sont récapitulés dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Procédures de gestion de trésorerie :

La situation de trésorerie est suivie quotidiennement par les services comptables et validée par la direction financière.

Le prévisionnel de trésorerie sur l'exercice par société et pour le groupe est mis à jour mensuellement.

Procédures de gestion budgétaire :

Au titre de l'ensemble des sociétés du groupe un budget prévisionnel est établi. Tous les mois, les principaux indicateurs sont comparés aux prévisionnels : les écarts sont analysés.

Procédures de suivi des engagements hors bilan :

L'expert comptable, conjointement avec la direction financière recense les engagements hors bilan semestriellement.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Les statuts de la société précisent aux articles 23 et 24 les conditions de participation des actionnaires aux assemblées générales.

2.4 Évolution du contrôle interne

Il existe des axes d'améliorations pour lesquels des plans d'action seront mis en place, au fur et à mesure de leurs analyses.

2.5 Dispositions relatives à l'article L 225-100-3

Conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts de la société, nous vous rappelons qu'est institué un droit de vote double, qui est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire de nationalité française, d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Fait à CANET EN ROUSSILLON,
Le 14 décembre 2015

Le Président Directeur Général,
Olivier PONCIN

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

S.A.S au capital de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

Sofidem
Parc d'Activités Les Morandières
CS 52145
53021 Laval cedex 9

S.A.S au capital de 80 000 €
Membre de la compagnie régionale d'Angers

Catana Group
Société Anonyme au capital de 12 237 451,50 Euros
Zone Technique Le Port
66140 CANET EN ROUSSILLON
=====

Rapport des commissaires aux comptes
établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du président du conseil d'administration
de la société Catana Group
=====

Exercice clos le 31 août 2015

**Rapport des commissaires aux comptes
établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du président du conseil d'administration
de la société Catana Group**

Exercice clos le 31 août 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Catana Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.227-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Laval, le 18 décembre 2015

Les commissaires aux comptes

BM&A



Eric Seyvos

Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Paris

Sofidem



François Le Spégagne

Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes d'Angers

COMPTES ANNUELS

Tél. : 02 51 67 30 33
Fax : 02 51 66 86 77
E-mail : lesherbiers@bdo.fr
www.bdo.fr

9 rue de la Filandière
CS 10527
85505 Les Herbiers cedex

CATANA GROUP

Zone Technique Le Port
66140 CANET EN ROUSSILLON

Rapport sur les comptes consolidés au 31 août 2015

BDO LES HERBIERS

Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Poitou Charentes Vendée
Société de Commissariat aux comptes membre de la Compagnie régionale de Poitiers
RCS 314 392 598 La Roche-sur-Yon - Siret 314 392 598 00053 - Code APE 6920Z
SA au capital de 172 800 euros - N° TVA intracommunautaire FR52314392598



Bilan consolidé	70
Compte de résultat consolidé	72
État du résultat global	73
Tableau de variation des capitaux propres	74
Tableau des flux de trésorerie	75
Annexe aux comptes consolidés	76

Les Herbiers, le

Véronique Martineau
Expert-comptable associée

BILAN CONSOLIDE
en milliers d'euros

A C T I F	Note	31/08/2015	31/08/2014
Ecarts d'acquisition	6.1		
Immobilisations incorporelles	6.2	2 889	2 650
Immobilisations corporelles	6.3	9 797	9 342
Autres actifs non courants	6.4	477	321
Actifs d'impôts non courants			
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		13 164	12 313
Stocks et en-cours	6.6	8 747	8 250
Créances clients	6.7	7 667	6 567
Autres actifs courants	6.8	3 809	4 072
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	4 270	3 508
TOTAL ACTIFS COURANTS		24 493	22 396
Actifs destinés à être cédés	6.10	1 936	
TOTAL ACTIF		39 593	34 709

BILAN CONSOLIDE
en milliers d'euros

P A S S I F	Note	31/08/2015	31/08/2014
Capital social	7.1	12 237	12 237
Primes			
Actions propres		-60	-67
Réserves consolidées part du Groupe		5 138	6 167
Résultat consolidé part du Groupe		-2 692	-1 026
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	7.1	14 624	17 311
Réserves consolidées part des minoritaires		303	204
Résultat consolidé part des minoritaires		27	99
INTERETS MINORITAIRES	7.1	330	303
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		14 954	17 614
Emprunts et dettes financières	7.2	6 593	6 787
Provisions	7.3	372	367
Autres passifs non courants	7.4	558	706
PASSIFS NON COURANTS		7 523	7 860
Emprunts et dettes financières	7.2	2 104	1 804
Autres passifs courants	7.5	13 859	7 432
PASSIFS COURANTS		15 963	9 235
Passifs associés à des actifs destinés à être c	6.10	1 153	
TOTAL PASSIF		39 593	34 709

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
en milliers d'euros

	Note	31/08/2015	31/08/2014
CHIFFRE D'AFFAIRES		36 929	36 424
Achats consommés		20 823	22 639
Charges de personnel	8.1	5 013	4 485
Charges externes		10 579	9 525
Impôts et taxes		490	491
Dotations / Reprises amortissements	8.2	2 152	1 951
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	8.3	132	72
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-330	-1 744
Autres produits opérationnels courants	8.4	-369	-479
Autres charges opérationnelles courantes	8.5	151	381
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-1 714	-898
Autres produits opérationnels	8.6		
Autres charges opérationnelles	8.7	-673	-11
RESULTAT OPERATIONNEL		-2 388	-908
Coût de l'endettement financier	8.8	281	278
Autres produits financiers	8.9	33	31
Autres charges financières	8.10	-15	-56
RESULTAT FINANCIER		-263	-304
Charge d'impôt	8.11	-13	285
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-2 664	-927
Part des minoritaires		27	99
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		-2 692	-1 026
RESULTAT PAR ACTION		- 0,11 €	- 0,04 €
RESULTAT DILUE PAR ACTION		- 0,11 €	- 0,04 €

ETAT DU RESULTAT GLOBAL
en milliers d'euros

	31/08/2015	Intérêts non contrôlants 31/08/2015	31/08/2014
RESULTAT DE LA PERIODE	-2 664		-927
Variation de la réserve de réévaluation			
Ecarts actuariels	-8		56
Ecarts de conversion			
Quote-part de résultat global provenant des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence			
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente			
Partie du profit ou de la perte sur les instruments de couverture			
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	-8	0	56
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	-2 672	0	-871

**TABLEAU DE VARIATION DE L'EXERCICE DES CAPITAUX PROPRES
 CONSOLIDÉS ET DES INTERETS MINORITAIRES**
en milliers d'euros

Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires						
	Capital	Réserves liées au capital	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres du groupe
Situation au 31/08/2013	12 238	7 215	-925	18 528	205	18 323
Affectation résultat 31/08/2013		-925	925			
Actions propres		15		15		15
Résultat consolidé 31/08/2014			-927	-927	99	-1 026
Situation au 31/08/2014	12 238	6 304	-927	17 615	304	17 311
Affectation résultat 31/08/2014		-927	927			
Actions propres			4	4		4
Résultat consolidé 31/08/2015			-2 664	-2 664	27	-2 692
Situation au 31/08/2015	12 238	5 377	-2 660	14 955	331	14 624

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
en milliers d'euros

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	31/08/2015	31/08/2014
<i>Résultat net des sociétés intégrées</i>	-2 664	-927
Charge / produit d'impôt		
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	2 126	1 827
Plus et moins values de cessions	8	11
Quote-part de subvention virée au résultat		
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-530	910
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 951	679
- Stocks et en cours	-752	385
- Clients	-1 261	2 660
- Autres créances	-815	-1 062
- Fournisseurs	5 231	-778
- Autres dettes	1 548	-526
Impôt versé		
Variation de périmètre		
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 421	1 589
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	-1 852	-2 605
Variation de périmètre		
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	960	369
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-892	-2 236
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Encaissements liés à de nouveaux emprunts	340	1 000
Imputation frais sur titres		
Actions propres	4	15
Augmentation de capital		
Remboursements d'emprunts	-1 503	-691
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 159	324
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 370	-323
Trésorerie d'ouverture	3 157	3 480
Trésorerie de clôture	4 527	3 157
Variation des écarts de conversion		
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 370	-323

1. Informations générales

Le métier de CATANA GROUP est celui de constructeur de navires de plaisance avec deux pôles :

- **Un pôle BATEAUX**, avec la voile haut de gamme à travers les marques CATANA et BALI, et la société PONCIN YACHTS AND PARTNERS ;
- **Un pôle SERVICES**, principalement constitué du PORT PIN ROLLAND situé au Centre de la Méditerranée.

CATANA GROUP est une entreprise domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext.

Les états financiers consolidés de la société, pour l'exercice clos le 31 août 2015, comprennent les états financiers de la société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 août 2014 sont présentées à titre de comparatif.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 14 décembre 2015.

2. Événements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Événements significatifs

Un jugement en date du 10 avril 2015 du Tribunal de Commerce de Paris a prononcé l'annulation de la vente d'un bateau dans CHANTIER CATANA.

Un protocole transactionnel signé en avril 2015 a été conclu entre CHANTIER CATANA et le client, il prévoit :

- Le versement par CATANA de la somme de 2 M€ dans les délais et selon les modalités suivantes : 0.6 M€ au plus tard le 7 mai 2015 le solde à la revente du bateau et au plus tard le 31 juillet 2016.
- L'enlèvement et le transport du navire par la société CHANTIER CATANA ainsi que la remise en état pour une revente.

Le protocole est respecté à ce jour et une charge exceptionnelle de 600 K€ a été constatée au 31/08/2015.

2.2 Événements postérieurs

Le 1^{er} septembre 2015, la société CATANA GROUP a cédé sa participation dans sa filiale PONCIN YACHTS & PARTNERS. Compte tenu de cet événement et conformément à l'IFRS 5, les postes de bilan de cette filiale au 31 août 2015 sont isolés sur les lignes « actifs et passifs destinés à être cédés ». Ces lignes sont détaillées dans la note 6.10 de la présente annexe.

Le 27/10/2015, la société CATANA GROUP a obtenu l'accord de la DDFIP des Pyrénées Orientales pour imputer la créance de carry-back du 31/08/2014 de 307 K€ sur l'échéancier de règlement de l'impôt société de l'exercice 2012/2013.

L'échéancier rectifié est donc le suivant :

- 193 K€ en 2015/2016
- 436 K€ en 2016/2017

3. Principes comptables et règles de consolidation

3.1 Déclaration de conformité au référentiel IFRS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen, adopté le 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de CATANA GROUP sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board applicables au 31 août 2015, telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations, dont l'application n'est pas obligatoire au 31 août 2015.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 août 2015 et disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Normes et interprétations en vigueur au 1^{er} septembre 2014 et n'ayant pas eu d'incidence significative sur les méthodes de comptabilisation et d'évaluation ni sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Amendements d'IAS 12 - Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents
- Amendements à IAS 19 - Avantages au personnel
- IAS 27 - Etats financiers individuels
- IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises
- Amendements d'IAS 32 - Présentation : compensation des actifs et passifs financiers
- Amendements d'IFRS 1 - Prêts publics
- IFRS 10 - Etats financiers consolidés
- IFRS 11 - Partenariats
- IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans certaines entités non contrôlées
- IFRS 13 - Evaluation à la juste valeur.
- Modifications d'IFRS 7 - Information relative aux instruments financiers
- Améliorations annuelles - Cycle 2009-2011
- Amendements d'IAS 32 - Présentation : compensation des actifs et passifs financiers
- Amendements d'IAS 36 - Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendements d'IAS 39 et d'IFRS 9 - Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 - Dispositions transitoires
- Amendements à d'IFRS 10, 12 et d'IAS 27 - Entités d'investissements

Normes et interprétations n'ayant pas été appliquées par anticipation et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} septembre 2014 :

- Néant.

3.2 Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

3.3 Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières, conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations, de manière régulière, sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le Groupe à revoir ses estimations. L'impact de ces changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement, s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux éléments, qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- La valorisation des écarts d'acquisition et écarts d'évaluation,
- La valorisation des engagements de retraite,
- Les impôts différés.

Les actifs corporels ou incorporels (hors goodwill) font l'objet d'un test de dépréciation si un indice de perte de valeur externe ou interne a été décelé.

Les comptes consolidés ont été établis dans le contexte actuel de crise économique et financière, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

La valeur des actifs (les stocks, les créances clients et les actifs à long terme) est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite, en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Outre l'utilisation d'estimations, la direction fait appel à son jugement, afin de déterminer le traitement comptable approprié de certaines opérations, dans l'attente de la clarification de certaines normes ou lorsque les normes en vigueur ne traitent pas les problématiques concernées.

3.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les sociétés, dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe n'exerce au 31 août 2015, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint, ni aucune influence notable.

Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les sociétés du Groupe qui sont consolidées sont répertoriées au point 4.

Les méthodes comptables, exposées ci-dessous, ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées, d'une manière uniforme, dans les comptes des entités du Groupe compris dans les états financiers consolidés.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les écarts d'évaluation sur les actifs et passifs identifiables sont traités suivant la méthode de la réévaluation globale, c'est-à-dire en regroupant la part Groupe et celle des minoritaires.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont inscrites en produits différés au passif du bilan et sont reprises en résultat sur la durée d'utilisation de l'actif, auquel elles se rapportent et, pour certaines, sur la durée de réalisation des emplois.

Amortissements dérogatoires

L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée. À ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leur montant net d'impôt.

3.5 Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, hors impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles, constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, hors passifs d'impôts différés ou dans les douze mois suivant la date de clôture, constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

3.6 Écart d'acquisition (IFRS 3 - IAS 36)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation de valeur annuel (cf. point 6.1).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel dans les « Autres charges opérationnelles ».

3.7 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition, diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulés.

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments, dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si elle est indéterminée. Les durées d'utilité sont les suivantes :

- Brevets et licences..... de 1 à 5 ans
- Frais de développement de 3 à 5 ans
- Concessions de 15 à 20 ans

Le Groupe active les frais de développement dans les comptes sociaux. Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés. Le cas échéant, cet amortissement peut être accéléré suite à l'arrêt des productions sur lesquelles portent ces frais de développement.

Des écarts d'évaluation ont été affectés au poste concessions (cf. point 6.2). Ces écarts sont amortis sur la durée restante des concessions.

3.8 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, y compris les frais d'acquisition et déduction faite des escomptes de règlement. Cette valeur brute est ensuite diminuée du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément, lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes.

À l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, du fait de leur durée de vie infinie, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées d'utilisation probable suivantes :

- Constructions - gros œuvre..... 40 ans
- Constructions - installations générales..... 10 à 30 ans
- Agencements - installations..... 4 à 20 ans
- Matériel et outillage..... 1 à 10 ans
- Matériels de transport..... 1 à 5 ans
- Matériels de bureau et informatique 2 à 10 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

Les moules et pièces mères des bateaux sont amortis en fonction de la durée de vie estimée des modèles.

3.9 Contrats de location (IAS 17)

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location avec option d'achat, pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont considérés comme des contrats de location-financement et font l'objet d'un retraitement.

La valeur à l'actif (au poste immobilisations) et au passif (au poste emprunts) correspond à la juste valeur du bien loué. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La méthode d'amortissement des actifs loués est identique à celle appliquée aux actifs détenus par la société.

Les contrats de location, qui ne confèrent pas au Groupe l'intégralité des risques et des avantages, sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués sur ces contrats sont comptabilisés en charge sur la durée du contrat.

3.10 Autres actifs non courants (IAS 1)

Ils comprennent les prêts, cautionnements et autres créances ayant une échéance supérieure à un an, avec des paiements fixes ou déterminables. Ils sont reconnus à leur juste valeur à leur initiation et comptabilisés au coût amorti.

3.11 Dépréciation des actifs (IAS 36)

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté des comptes s'il existe un indice de perte de valeur d'un actif (autre qu'un actif financier), d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36, ou d'un groupe d'UGT.

Les UGT sont des entités de gestion autonomes au niveau desquelles les processus d'allocation des ressources et d'analyse des résultats sont effectués. Elles correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité.

Les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéfinie et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test systématique de dépréciation au moins une fois par an. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Dans la pratique, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente des UGT du Groupe, CATANA GROUP utilise sauf indication contraire la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, conformément au paragraphe 20 de la norme IAS 36. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est le taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs).

La perte de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant en premier lieu, au goodwill affecté le cas échéant à l'UGT, puis aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Dans le Groupe, les UGT correspondent aux secteurs d'activité :

- Fabrication et négoce de bateaux de plaisance (voiles et moteurs), comprenant les sociétés CHANTIER CATANA et PONCIN YACHTS AND PARTNERS.
- Services (travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et places de port), comprenant les sociétés PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000.

Les pertes de valeur, constatées sur les goodwill, et les autres immobilisations incorporelles non amortissables ne sont jamais reprises en résultat.

Pour les autres actifs, lorsqu'apparaît un indice montrant qu'une perte de valeur est susceptible de ne plus exister, la reprise de perte de valeur antérieurement constatée est déterminée sur la base de la valeur recouvrable nouvellement estimée, mais ne doit pas conduire à une valeur comptable supérieure à celle qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

3.12 Impôts différés (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le Groupe ne comptabilise un actif d'impôt différé, au titre de ses pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, que dans la mesure où il dispose de différences temporelles suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'il disposera de bénéfices imposables suffisants, sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ils sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point 8.11.

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales des exercices antérieurs, les bénéfices futurs sur 3 ans étant insuffisants pour couvrir ces déficits (cf. point 6.5).

3.13 Stocks, en cours de production et produits finis (IAS 2)

Matières premières

Les matières premières sont évaluées au dernier prix d'achat sauf pour l'entité PORT PIN ROLLAND pour laquelle est retenu le coût moyen d'achat pondéré.

Marchandises

Les stocks de bateaux d'occasion sont évalués à leur prix de reprise.

Produits et en-cours

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût réel de production ou à leur coût standard de production.

La méthode retenue pour les contrats à long terme de la société CHANTIER CATANA est la constatation du produit à l'avancement.

Dépréciations

Les stocks de matières et marchandises, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, net des coûts restant à encourir pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

3.14 Instruments financiers (IAS 39 et IFRS 7)

Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les prêts et créances au coût amorti et les titres de participation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers dépendent de leur classement au bilan :

- Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, ainsi que les titres cotés sont analysés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres sauf lorsque la baisse de valeur par rapport au coût d'acquisition est jugée significative ou prolongée, et implique une perte de valeur le cas échéant. Les pertes de valeur sont comptabilisées en compte de résultat ; cette dépréciation est irréversible.
- Les prêts et créances au coût amorti comprennent principalement les créances commerciales et les acomptes. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lors de leur comptabilisation initiale, les créances client sont évaluées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût, sous déduction des pertes de valeur, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs et les emprunts.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Lors de leur comptabilisation initiale, les primes / décotes d'émission, primes / décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou en diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Les emprunts dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture, sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts, parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

Au 31 août 2015, le Groupe ne dispose d'aucun instrument financier dérivé.

3.15 Gestion des risques financiers

Risque de crédit client

- Le risque client est appréhendé à travers une politique très rigoureuse en matière de règlement de ses bateaux. Le paiement est effectué au fur et à mesure de la construction par 5 à 6 acomptes qui ont vocation à couvrir l'avancement du bateau.
- La reprise de bateaux s'effectue uniquement dans le cadre de l'activité de ventes des bateaux CATANA et BALI.
- Ce phénomène de reprise est incontournable dans la profession mais a tendance à s'accroître dans un marché en difficulté. La contrainte et le risque résident dans le délai d'écoulement de ces unités reprises qui s'allonge en période de crise immobilisant donc plus longtemps de la trésorerie (ce qui a pour conséquence logique une augmentation du BFR).
- Par ailleurs, il n'y a pas de dispositions contractuelles à risque : La reprise est décidée avec le client au moment de la concrétisation de la vente du bateau neuf (exactement comme dans le secteur automobile).
- Pour déterminer la valeur de reprise, CATANA GROUP tient compte de la valeur « argus » du bateau, de son état au moyen d'expertise si nécessaire, et bien entendu de la capacité du marché à rapidement écouler la marque reprise.
- CATANA GROUP a bien évidemment un savoir-faire supérieur pour les reprises de bateaux CATANA puisque ce chantier peut également assurer le refit de ces unités.
- CATANA GROUP s'estime très peu exposé au risque d'impayés

Risque de liquidité

Le Groupe attire l'attention sur les conséquences indiquées dans le point 2.1 « Evénements significatifs » portant sur l'étalement de la dette fiscale (Impôt société) issue de la sortie de la société Harmony Yachts. L'échéancier qui court jusqu'en 2017 est à ce jour parfaitement respecté.

Seuls les bateaux fabriqués d'avance pour les expositions dans les salons ainsi que les reprises, bien que maîtrisées, effectuées sur les ventes de catamarans, génèrent encore des besoins de financement.

Sur le plan des investissements, hors opportunité de croissance externe (toujours possible dans ce marché en crise), le bon niveau d'équipements industriels du groupe limite les investissements aux développements de nouveaux modèles. Le groupe a réalisé beaucoup d'investissements en 2013/2014 et 2014/2015 pour le lancement de la nouvelle gamme BALI mais le montant retrouve ses niveaux normatifs et n'excède pas 5% du chiffre d'affaires.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de change

CATANA GROUP exporte sur tous les continents, hormis l'Amérique du Sud. Actuellement, et depuis plusieurs années, CATANA GROUP n'établit que des facturations en euros.

CATANA GROUP estime quasi inexistant le risque de change dans la mesure où 95% au minimum des facturations du Groupe sont réalisées en euros, au 31/08/2015. Les rares facturations effectuées en devises font l'objet de couvertures spécifiques.

A ce jour, le Groupe n'a donc pas mis en place de couverture.

3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités bancaires.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de tous les placements à court terme (moins de 3 mois) très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels.

3.17 Capital et capitaux propres

Les capitaux propres sont composés du capital social de la société mère, des primes d'émission, des réserves, du résultat et des écarts de conversion. Les primes d'émission sont liées à l'augmentation de capital de la société mère. Les réserves et le résultat consolidés correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation nets des distributions de dividendes.

Les coûts accessoires directement attribuables à une émission d'actions nouvelles sont comptabilisés en moins de la prime d'émission, nets de taxes.

Lorsque le Groupe rachète ou vend ses propres actions, le montant payé ou encaissé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres. Les actions propres sont déduites du total des capitaux propres et classées sous la rubrique « Actions propres ».

3.18 Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)

Une provision est constituée, lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers, qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

3.19 Avantages du personnel (IAS 19)

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du Groupe, constitués principalement des rémunérations, des charges sociales, de la participation et des primes à payer, sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Avantages à long terme

Les sociétés du Groupe disposent de régimes de retraite à prestations définies, qui déterminent le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de son départ à la retraite.

Les engagements sont évalués suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans chacune des sociétés, et d'une actualisation financière.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

- Taux d'actualisation 2.03%
- Convention collective navigation de plaisance
- Départ à l'initiative du salarié départ à 62 ans
- Progression annuelle des salaires 2% dégressif
- Table de mortalité TG 05
- Taux de rotation du personnel faible
- Taux de charges sociales retenu 42 à 47%

La variation de l'engagement est comptabilisée en résultat opérationnel et en résultat financier pour la partie résultant de la variation du taux d'actualisation (cf. point 7.3).

3.20 Passifs courants et non courants

Les passifs courants comprennent notamment :

- Les dettes financières pour la fraction inférieure à un an ;
- Les avances et acomptes reçus sur commandes ;
- Les provisions courantes : Elles correspondent aux provisions liées au cycle normal d'exploitation. Elles comprennent, pour l'essentiel, les provisions pour garanties données aux clients et les provisions pour litiges ;
- Les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur immobilisations, les autres dettes et les produits constatés d'avance. Lorsque ces dettes ont une échéance supérieure à un an, elles sont classées en autres passifs non courants. Il s'agit notamment des dettes incluses dans le plan de sauvegarde accepté par le Tribunal de Commerce de La Rochelle.

3.21 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat, lorsque la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée.

Les ventes sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire nettes des taxes sur les ventes, des remises, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra groupe.

3.22 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net **avant prise en compte** :

- Des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
 - Des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
 - Des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel des IFRS ;
- Des éléments de produits et charges financiers ;
- De l'impôt sur le résultat (exigible et différé).

3.23 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier comprend :

- Les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- Le résultat de cessions des équivalents de trésorerie,
- Les charges d'intérêts sur opérations de financement.

3.24 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- Les produits et les charges d'actualisation, notamment ceux relatifs aux avantages du personnel à long terme,
- Les autres produits et charges financiers.

3.25 Impôt sur le résultat (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point 8.11.

3.26 Intérêts minoritaires (IAS 27)

Les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé. Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du Groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

3.27 Résultat par action (IAS 33)

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Le Groupe ne dispose pas de ce type d'instruments dilutifs.

3.28 Segments opérationnels (IFRS 8)

Cette norme, applicable depuis le 1^{er} janvier 2009, est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs.

Un segment opérationnel correspond à une composante susceptible d'acquérir des produits et d'encourir des charges pour laquelle les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel (le Président Directeur Général) pour évaluer la performance et affecter les ressources.

Le Groupe a opté pour le secteur d'activité comme le premier niveau de segmentation et pour le secteur géographique (France et international) comme second niveau.

Ce Groupe est structuré selon deux principaux secteurs d'activité :

- La fabrication et négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs ;
- Les prestations de services : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port.

3.29 Actifs en cours de cessions (IFRS 5)

Une entité doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) et sa vente doit être hautement probable.

Pour que la vente soit hautement probable, la direction à un niveau approprié doit s'être engagée sur un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé), et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé. De plus, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui soit raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle. De plus, on pourrait s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification, et les mesures nécessaires pour finaliser le plan doivent indiquer qu'il est peu probable que des changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci sera retiré.

4. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Société	Siège	Pays	Activité	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
SA Catana Group	Canet en Roussillon (66)	FR	Holding et commercialisation de bateaux	390 406 320			Société consolidante
SAS Chantier Catana	Canet en Roussillon (66)	FR	Construction de bateaux	449 811 769	100%	100%	IG
SAS PPR	St Mandrier sur Mer (83)	FR	Port de plaisance Réparation navale	301 939 740	99.70%	99.70%	IG
SARL Nautic 2000	Juan Les Pins (06)	FR	Port de plaisance et réparation navale	326 461 886	100%	99.70%	IG
SARL Poncin Yachts & Partners	La Seyne sur Mer (83)	FR	Commercialisation et réparation de bateaux	478 411 010	50%	50%	IG*

IG : intégration globale

* La répartition du capital de la société PONCIN YACHTS AND PARTNERS est la suivante :

- La société CATANA GROUP 50%
- M. Christian CASTANIE 15%
- Mme Patricia CASTANIE 15%
- Les enfants de M. et Mme CASTANIE 20%

Le gérant de la société est M. CASTANIE qui occupe également les fonctions de Directeur Général Délégué de CATANA GROUP. La SARL PONCIN YACHTS AND PARTNERS a pour vocation la commercialisation des bateaux du Groupe.

L'ensemble de ces éléments présume le contrôle de fait, ce qui conduit à utiliser la méthode de l'intégration globale pour cette société. Cette société est cédée en date du 1^{er} septembre 2015 (cf 2.2 évènements postérieurs).

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois.

5. Information sectorielle

5.1 Information sectorielle de premier niveau

L'information sectorielle par secteur d'activité pour les exercices clos en 2015 et 2014 se présente comme suit :

	31/08/2015				31/08/2014			
	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total des activités	31 708	6 183	-962	36 929	30 917	6 674	-1 167	36 424
<i>Dont chiffre d'affaires avec les tiers</i>	30 937	5 992		36 929	29 997	6 427		36 424
<i>Dont chiffre d'affaires inter secteurs</i>	771	191		962	920	247		1 167
Résultat opérationnel des activités	-2 685	297		-2 388	-1 346	438		-908
Valeur globale des actifs sectoriels (1)	27 687	9 970		37 657	24 704	10 005		34 709
Valeur globale des passifs sectoriels (2)	12 690	2 189		14 879	5 895	2 153		8 049
Investissements (3)	3 302	209		3 511	2 389	213		2 603
Dotations aux amortissements (4)	1 573	579		2 152	1 401	550		1 951
Charges importantes sans contrepartie de trésorerie (5)	142	24		166	92	60		152

(1) Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisitions, les immobilisations, les stocks, les créances (excepté les créances d'impôts) et la trésorerie

(2) Les passifs sectoriels comprennent les provisions (hors provision pour impôts), les dettes (excepté les emprunts bancaires, les dettes de crédits-bails, les dettes financières diverses et les dettes d'impôts)

(3) Les investissements concernent les immobilisations incorporelles et corporelles

(4) Les dotations aux amortissements concernent les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(5) Les autres charges, sans contrepartie de trésorerie, comprennent les dotations aux provisions (hors dotations aux amortissements), à savoir : dépréciations pour créances, les provisions pour garanties clients et les provisions pour engagements de retraite

Les actifs et passifs opérationnels se raccordent comme suit, aux bilans 2015 et 2014 :

	31/08/2015	31/08/2014
Valeur globale des actifs sectoriels	37 657	34 709
Impôt différé actifs		
Créances d'impôt exigible		
Total des actifs courants et non courants	37 657	34 709
Valeur globale des passifs sectoriels	14 879	8 049
Emprunts bancaires	3 668	4 711
Dettes sur crédits-bails	4 113	3 433
Dettes financières diverses	210	97
Passifs d'impôt exigible	615	806
Provision pour impôts		
Total des passifs courants et non courants	23 486	17 095

5.2 Information sectorielle de second niveau

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique pour les exercices 2015 et 2014 est la suivante :

2015/2014	France	Union Européenne	Export	TOTAL
Bateaux	8 924	0	22 012	30 937
Services	5 727	0	265	5 992
TOTAL	14 652	0	22 277	36 929

2014/2013	France	Union Européenne	Export	TOTAL
Bateaux	9 649	0	20 347	29 997
Services	6 109	0	318	6 427
TOTAL	15 759	0	20 665	36 424

6. Notes sur le bilan actif

6.1 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Les pertes de valeur relatives aux actifs corporels et incorporels résultent principalement de tests de dépréciation réalisés à partir des UGT selon la méthode suivante :

- La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) est déterminée à partir de la valeur d'utilité en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers établis par la direction sur une période de 5 ans.
- L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital approprié à l'UGT.
 - *UGT bateaux*

Les actifs ont été dépréciés en totalité.
La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans au taux de 9.00% (incluant une prime de risque de 5%).
Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie et d'un taux de croissance à l'infini de 1%.
Des tests de sensibilité ont été réalisés sur la base d'une part, de trois hypothèses de croissance et d'autre part, d'une sensibilité du taux d'actualisation à plus ou moins 10%. Une simulation sur la base d'un taux d'actualisation supérieur, permet de confirmer les résultats du test.
 - *UGT services*

La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans au taux de 9.00 % (incluant une prime de risque de 5 %).
Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie et d'un taux de croissance à l'infini de 1%.
Des tests de sensibilité ont été réalisés sur la base d'une part, de trois hypothèses de croissance et d'autre part, d'une sensibilité du taux d'actualisation à plus ou moins 10%. Une simulation sur la base d'un taux d'actualisation supérieur, permet de confirmer les résultats du test.

6.2 Immobilisations incorporelles nettes

	Frais de développement	Brevets, licences, concessions	Autres	TOTAL
Au 31 août 2013				
Valeur brute	2 607	6 716	429	9 752
Amortissements et dépréciations cumulés	-1 921	-4 535	-77	-6 533
Valeur nette	686	2 182	352	3 219
Variations				
Acquisitions	8	10		18
Cessions (valeurs brutes)				
Cessions (amortissements)				
Dotations aux amortissements et dépréciations	-241	-345		-586
Reprises de dépréciations				
Variation de périmètre				
Transfert en Ecart d'acquisition				
Transferts				
Total des variations de la période	-233	-335		-568
Au 31 août 2014				
Valeur brute	2 615	6 726	429	9 770
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 163	-4 880	-77	-7 119
Valeur nette	452	1 847	352	2 651
Variations				
Acquisitions	784	18		802
Cessions (valeurs brutes)	-566			-566
Cessions (amortissements)	566			566
Dotations aux amortissements et dépréciations	-269	-294		-563
Reprises de dépréciations				
Variation de périmètre				
Transfert en Ecart d'acquisition				
Transferts				
Total des variations de la période	515	-276		239
Au 31 août 2015				
Valeur brute	2 833	6 744	429	10 006
Amortissements et dépréciations cumulés	-1 865	-5 174	-77	-7 116
Valeur nette	968	1 570	352	2 890

Écarts d'évaluation

Dans la rubrique « brevets, licences, concessions », figurent des écarts d'évaluation, dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes	31.08.2014	Augmentations	Diminutions	31.08.2015
Concession Port Pin Rolland ⁽¹⁾	5 541			5 541
Concession Nautic 2000 ⁽²⁾	573			573
TOTAL	6 114			6 114

Amortissements et dépréciations	31.08.2014	Dotations	Reprises	31.08.2015
Concession Port Pin Rolland ⁽¹⁾	3 843	232		4 074
Concession Nautic 2000 ⁽²⁾	446	38		484
TOTAL	4 289	270		4 559

TOTAL VALEURS NETTES	1 555
-----------------------------	--------------

⁽¹⁾ Concession PPR :

La différence entre le coût d'acquisition des titres PPR en 2002 par CATANA GROUP et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 5 541 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 85% de la concession sur 20 ^{1/3} ans et 15% de la concession sur 10 ^{1/3} ans, qui se retrouve totalement amortie sur l'exercice.

⁽²⁾ Concession NAUTIC 2000 :

La différence entre le coût d'acquisition des titres NAUTIC 2000 en 2002 par la société PPR et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 573 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 15 ans.

La norme IAS 38 (§ 78) précise que les actifs incorporels ne peuvent pas faire l'objet d'un marché actif du fait de leur unicité. Il est donc difficile de tester la valeur des droits à concessions individuellement, car ils ne génèrent pas de flux de trésorerie séparément des autres actifs (cf. IAS 36 § 66 s.).

Au 31 août 2015, les droits à concessions ont donc été testés au sein de l'unité génératrice de trésorerie services, à laquelle ils appartiennent.

6.3 Immobilisations corporelles nettes

	Terrains et constructions	Matériel, installations techniques et outillage	Autres immobilisations corporelles et en cours	TOTAL
Au 31 août 2013				
Valeur brute	9 508	11 577	4 336	25 421
Amortissements et dépréciations cumulés	-4 919	-9 508	-2 861	-17 288
Valeur nette	4 589	2 070	1 474	8 133
Variations				
Acquisitions		64	2 520	2 585
Cessions (valeurs brutes)		-108	-126	-235
Cessions (amortissements)		106	118	224
Dotation aux amortissements et dépréciations	-411	-766	-189	-1 365
Reprise de dépréciation				
Transferts				
Total des variations de la période	-411	-704	2 323	1 209
Au 31 août 2014				
Valeur brute	9 508	11 533	6 729	27 771
Amortissements et dépréciations cumulés	-5 330	-10 168	-2 932	-18 429
Valeur nette	4 178	1 366	3 797	9 341
Variations				
Acquisitions		2 037	801	2 837
Cessions (valeurs brutes)		-1 938	-264	-2 202
Cessions (amortissements)		1 931		1 931
Dotation aux amortissements et dépréciations	-371	-1 030	-189	-1 589
Virement Poste à Poste		2 624	-2 624	
Transferts				
Actifs destinés à être cédés (valeurs brutes)	-832	-182	-152	-1 167
Actifs destinés à être cédés (amortissements)	475	145	25	645
Total des variations de la période	-728	3 587	-2 404	455
Au 31 août 2015				
Valeur brute	8 676	11 450	7 113	27 240
Amortissements et dépréciations cumulés	-5 226	-9 122	-3 096	-17 443
Valeur nette	3 450	2 329	4 017	9 796

Pour les UGT sur lesquelles des indices de pertes de valeur ont été identifiées, les tests de dépréciation n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

6.4 Autres actifs non courants

	31.08.2014	Augmentations	Diminutions	Actifs destinés à être cédés	31.08.2015
Dépôts et cautionnements	320	11	300	8	24
Autres créances dont échéance > 1 an	0	453			453
TOTAL	320	464	300	8	477

6.5 Actifs d'impôts différés

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales de cet exercice et des exercices antérieurs, qui s'élèvent au total à 50 685 K€, compte tenu des pertes historiquement réalisées.

À compter du 1^{er} septembre 2005, CATANA GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale prévue par les articles 223-A à 223-U du Code Général des Impôts. Ses filiales, CHANTIER CATANA, PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000 entrent dans le périmètre d'intégration.

Le renouvellement de l'option pour l'intégration fiscale est intervenu le 1^{er} septembre 2015.

6.6 Stocks

	31.08.2015			31.08.2014		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières et autres approvisionnements	2 172	500	1 672	1 780	505	1 276
Marchandises	5 007	316	4 691	5 902	983	4 920
En-cours de production	2 384	0	2 384	2 054	0	2 054
Produits intermédiaires et finis	270	270	0	270	270	0
TOTAL	9 833	1 086	8 747	10 007	1 757	8 250

6.7 Créances clients

	31.08.2015	31.08.2014
Clients et comptes rattachés	7 725	6 596
Dépréciation	58	29
Créances clients nettes	7 667	6 567

6.8 Autres actifs courants

	31.08.2015			31.08.2014		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Personnel	7		7	6		6
Etat	910		910	1 568		1 568
Débiteurs divers	1 059		1 059	2 123		2 123
Avances et acomptes sur commandes	1 632		1 632	217		217
Charges constatées d'avance	200		200	158		158
TOTAL	3 809		3 809	4 072		4 072

6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/08/2015	31/08/2014
Valeurs mobilières de placement	450	647
Dépréciation	-44	-44
Disponibilités	3 863	2 905
TOTAL TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	4 270	3 508
Concours bancaires	706	350
TRESORERIE NETTE	3 564	3 158

6.10 Actifs cédés

	31.08.2015
Immobilisations incorporelles	-
Terrains et constructions	357
Matériels, installations techniques et outillages	37
Autres immobilisations corporelles	128
Autres actifs non courants	8
Stocks	256
Créances clients	161
Autres actifs courants	27
Trésorerie	963
Actifs destinés à être cédés	1 936
Emprunts et dettes financières LT	47
Provisions pour risques et charges	15
Autres passifs non courants	-
Emprunts et dettes financières CT	13
Autres passifs courants	1 079
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	1 153
Actifs nets destinés à être cédés	783

Les actifs cédés correspondent à la filiale PONCIN YACHTS AND PARTNERS détenue à 50 % par CATANA GROUP dont la cession a été signée le 1^{er} septembre 2015.

7. Notes sur le bilan passif**7.1 Capitaux propres**

	31.08.2015	31.08.2014
Capital	12 237	12 237
Prime d'émission, de fusion et d'apport	9 471	9 471
Actions Propres	- 60	- 67
Report à nouveau	-14 410	-12 912
Résultat et réserves consolidées	7 385	8 582
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	14 624	17 312
Intérêts minoritaires	330	303
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	14 954	17 614

Le capital social se présente comme suit :

	31.08.2015
Nombre de titres	24 474 903
Valeur unitaire (en €)	0,50
MONTANT DU CAPITAL (en K€)	12 237

7.2 Emprunts et dettes financières

	31.08.2015	31.08.2014
Emprunts et dettes bancaires	2 685	3 578
Dettes sur crédits-bails	3 698	3 209
Dettes financières diverses	210	-
Emprunts et dettes financières non courants	6 593	6 787
Emprunts et dettes bancaires	984	1 133
Concours bancaires	706	350
Dettes sur crédits-bails	414	224
Dettes financières diverses	0	97
Emprunts et dettes financières courants	2 104	1 804
TOTAL	8 697	8 591

L'accord de renégociation de la dette bancaire signée en avril 2012 et homologué par le Tribunal de Commerce le 15 mai 2012 a permis au Groupe de réduire définitivement son endettement de 7 M€.

La dette bancaire ayant fait l'objet d'un abandon de créances en mai 2009 pour 10 533 K€ avec clause de retour à meilleure fortune fait l'objet d'un test à chaque clôture. Les tableaux de flux de trésorerie prévisionnels sur 10 ans, établis par la direction, ont conclu à l'absence de mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune et ceci jusqu'à l'échéance du plan de remboursement des sommes non abandonnées.

Les emprunts et dettes financières se ventilent de la manière suivante :

	31.08.2015	31.08.2014
A moins d'un an	2 104	1 804
De un à cinq ans	4 537	4 525
A plus de cinq ans	2 056	2 262
TOTAL	8 697	8 591

7.3 Provisions à long terme

	31.08.2014	Dotations	Reprises	Autres mouvements (1)	31.08.2015
Provision pour engagements retraite	367	19		-15	372
Provision pour risques et charges	367	19		-15	372

(1) Correspond à la société PYP

7.4 Autres passifs non courants

	31.08.2015	31.08.2014
Dettes fournisseurs	60	65
Personnel	8	11
Etat	490	630
TOTAL	558	706

Les autres passifs non courants sont uniquement constitués des dettes faisant l'objet du plan de sauvegarde et du délai obtenu auprès de l'administration fiscale pour le règlement de l'impôt société dû au titre de l'exercice 2012/2013.

7.5 Autres passifs courants

	31.08.2015	31.08.2014
Provision SAV	134	148
Provision pour litiges	20	50
Dettes fournisseurs	7 659	3 215
Dettes sur immobilisations	542	
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 139	848
Personnel	1 027	790
Etat	1 038	1 265
Autres dettes	290	271
Produits constatés d'avance	2 010	845
TOTAL	13 859	7 432

8. Notes sur le compte de résultat**8.1 Charges de personnel**

	31.08.2015	31.08.2014
Salaires	3 704	3 241
Charges sociales	1 291	1 223
Indemnités de fin de carrière	27	23
Subvention d'exploitation	-10	-2
TOTAL	5 013	4 485

8.2 Dotations / Reprises amortissements

	31.08.2015	31.08.2014
Immobilisations incorporelles	563	586
Immobilisations corporelles	1 589	1 365
TOTAL	2 152	1 951

8.3 Dotations / Reprises provisions et dépréciations

	31.08.2015	31.08.2014
Dépréciation des créances	44	29
Provision garantie clients	88	43
TOTAL	132	72

8.4 Autres produits d'exploitation

	31.08.2015	31.08.2014
Quote-part de subvention d'investissement reprise au résultat		
Reprise provision sur risques et charges	133	247
Reprise dépréciation sur créances	11	2
Reprise dépréciation exceptionnelle		60
Autres produits d'exploitation	224	171
TOTAL	369	479

La reprise de provision sur risques et charges correspond principalement aux provisions garanties clients et autres provisions pour litiges devenues sans objet.

8.5 Autres charges d'exploitation

	31.08.2015	31.08.2014
Autres charges d'exploitation	151	381
TOTAL	151	381

Sur l'exercice précédent, les autres charges d'exploitation correspondent principalement à une perte d'exploitation clients pour 137 K€ et la provision pour départ à la retraite pour 56 K€.

8.6 Autres produits opérationnels

	31.08.2015	31.08.2014
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		
TOTAL	0	0

8.7 Autres charges opérationnelles

	31.08.2015	31.08.2014
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	73	11
Indemnité litige Client ⁽¹⁾	600	
TOTAL	673	11

⁽¹⁾ Cf note "2.1 évènements significatifs"

8.8 Coût de l'endettement financier net

	31.08.2015	31.08.2014
Frais rémunération compte courant	0	1
Frais financiers sur emprunts	186	176
Frais financiers sur découverts bancaires	4	15
Frais financiers sur location-financement	91	87
TOTAL	281	278

8.9 Autres produits financiers

	31.08.2015	31.08.2014
Produits financiers divers	6	21
Gains de change	1	1
Revenus des créances commerciales		
Escomptes obtenus	18	8
Variation de la provision retraite résultant de la variation du taux d'actualisation	8	
TOTAL	33	31

8.10 Autres charges financières

	31.08.2015	31.08.2014
Perte de change	15	
Variation de la provision retraite résultant de la variation du taux d'actualisation		56
TOTAL	15	56

8.11 Impôts sur les bénéfices

	31.08.2015	31.08.2014
Charge d'impôt exigible	13	-285
Charge d'impôt différé		
TOTAL	13	-284

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé :

	31/08/2015	31/08/2014
Résultat comptable avant impôt	- 2 651	- 1 212
Charge d'impôt théorique	- 884	- 404
Impact des déficits fiscaux non activés	831	- 82
Impact moins-value sur titres non déductible		
Impact de l'absence d'impôts différés sur les retraitements de l'exercice	150	268
Impact des crédits d'impôts	- 75	- 64
Impact des décalages temporaires non activés	- 13	- 36
Impact des produits non imposables		33
Impact des charges définitivement non déductibles	3	
Charge d'impôt effective	13	- 285

8.12 Résultat net par action

	31/08/2015	31/08/2014
Résultat net part du groupe des activités poursuivies	-2 692	-1 026
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	24 474 903	24 474 903
Résultat net par action (en euros)	-0,11	-0,04

9. Informations complémentaires

9.1 Informations permettant la comparabilité des comptes

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe, alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

9.2 Effectifs

Au cours de l'exercice 2014/2015, l'effectif moyen du Groupe se décompose de la façon suivante :

	31.08.2015	31.08.2014
Cadres	26	22
Agents de maîtrise	11	11
Employés et ouvriers	126	112
TOTAL	163	145

9.3 Passifs éventuels

Compte Personnel de Formation

Conformément à l'article R.6323 du Code du travail, à compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au Droit Individuel de Formation (DIF). Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, peuvent être utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Litiges en cours

Plusieurs litiges commerciaux sont en cours ; en l'état d'avancement des procédures, la direction en attend un dénouement favorable justifiant l'absence de provision.

9.4 Engagements hors bilan

Sûretés réelles 1 587 K€

- dont 987 K€ d'emprunts garantis par le nantissement des titres PPR et CHANTIER CATANA
- dont 600 K€ au profit de la société SUD OUEST BAIL concernant le crédit-bail immobilier de la société AUREUS FACTORY

Commandes de clients concernant la société CHANTIER CATANA : 9 187 K€.

Litige commercial (cf 2.1 évènements significatifs) : Engagement de reprise du bateau au plus tard le 31 juillet 2016 en contrepartie du versement du solde de l'indemnité d'1.4 M€.

9.5 Transactions avec les parties liées

Toutes les transactions et soldes entre sociétés incluses dans le périmètre du Groupe ont été éliminés.

Au sens de l'IAS 24, la société CATANA GROUP est contrôlée par la SAS FINANCIERE PONCIN. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

▪ Créances rattachées à des participations	8 K€
▪ Dettes fournisseurs	1 K€
▪ Locations	322 K€

Les SNC de défiscalisation constituent des parties liées, au sens où elles sont contrôlées par les dirigeants du Groupe. Les relations du Groupe avec ces sociétés sont les suivantes :

▪ Créances clients	16 K€
▪ Chiffre d'affaires	8 K€

La société AP YACHTS CONCEPTION constitue une partie liée, au sens où elle est contrôlée par les dirigeants du Groupe. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

▪ Créances clients	447 K€
▪ Dettes fournisseurs	1 572 K€
▪ Acompte Fournisseur	1 111 K€
▪ Chiffre d'affaires	101 K€
▪ Charges externes	3 228 K€

9.6 Autres informations

Informations environnementales

Le Groupe prend en compte les normes environnementales liées à l'activité, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère et des émissions polluantes provenant des motorisations.

Par ailleurs, les déchets sont triés directement sur le poste de travail et le Groupe a développé un partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement et la destruction de ces déchets.

9.7 Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction

Au titre de l'exercice, la rémunération allouée aux organes de direction et d'administration s'élève à 162 K€.

Il n'existe pas d'avantages particuliers alloués aux dirigeants.

9.8 Honoraires des commissaires aux comptes

	SOFIDEM		BM&A	
	31.08.2015	31.08.2014	31.08.2015	31.08.2014
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	58	73	59	71
- Catana Groupe (comptes sociaux et consolidés)	35	44	39	48
- Chantier Catana (comptes sociaux)	22	29	-	-
- Port Pin Rolland (comptes sociaux)	-	-	21	24
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
	58	73	59	71

BM&A

11, rue de Laborde
75008 Paris

S.A.S au capital de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

SOFIDEM

Rue J.B. Lamarck
CS 52145
53021 LAVAL cedex 9

S.A.S au capital de 80 000 €
Membre de la compagnie régionale d'Angers

CATANA GROUP

Société anonyme au capital de 12 237 451,50 euros

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 août 2015

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 août 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CATANA GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point 2.1, « Événements significatifs », de l'annexe aux comptes consolidés de la société CATANA GROUP qui expose les modalités d'un accord transactionnel avec un client suite au jugement du Tribunal de Commerce de Paris prononçant l'annulation de la vente d'un bateau par la société CHANTIER CATANA.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les dettes bancaires, ont fait l'objet en mai 2009 d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit des partenaires financiers. L'application du référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés a conduit votre société à réaliser un test concernant la mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune, tel que décrit dans la note 7.2 « Emprunts et dettes financières » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application dudit référentiel.
- La note 6.10 « Actifs cédés » détaille les postes de bilan de la société Poncin Yachts & Partners, société faisant l'objet d'un protocole de cession signé sur postérieurement à la clôture de l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application du référentiel IFRS, notamment IFRS 5.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015

Les commissaires aux comptes

BM&A



Eric Seyvos
Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Paris

SOFIDEM



François Le Spégagne
Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes d'Angers

« CATANA GROUP »

Société Anonyme au capital de 12 237 452 Euros
 Siège social : Zone Technique Le Port – 66140 Canet en Roussillon
 390 406 320 RCS LA ROCHELLE – APE : 714 B
 Exercice social : du 1^{er} septembre au 31 août

DOCUMENTS COMPTABLES ANNUELS

COMPTES SOCIAUX

I – Bilan au 31 août 2015 (en €)

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2015	Net 31/08/2014
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	90 694	90 694		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage Industriels				
Autres immobilisations corporelles	72 144	71 286	857	2 031
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	27 108 361	18 855 608	8 252 753	11 195 753
Créances rattachées aux participations	8 485 791		8 485 791	9 019 825
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	74 310		74 310	65 282
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	35 831 299	19 017 588	16 813 711	20 282 891
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	269 672	269 672		
Marchandises				52 289
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	967 285	16 317	950 968	757 618
Autres créances	233 819		233 819	243 220
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	69 373		69 373	244 438
Charges constatées d'avance (3)	32 734		32 734	32 641
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 572 883	285 989	1 286 894	1 330 206
Frais d'émission d'emprunt à étaier				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	37 404 183	19 303 577	18 100 605	21 613 098
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			8 558 401	9 083 496
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan au 31 août 2015 (suite) (en €)

	31/08/2015	31/08/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital	12 237 452	12 237 452
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 471 039	9 471 039
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-14 409 583	-12 911 561
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-2 989 231	-1 498 022
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 309 676	7 298 907
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 230 398	12 669 436
Emprunts et dettes financières diverses (3)	147 092	96 507
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	396 568	408 724
Dettes fiscales et sociales	970 221	1 118 969
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	40 255	11 834
Produits constatés d'avance (1)	6 395	8 721
TOTAL DETTES	13 790 929	14 314 191
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	18 100 605	21 613 098
(1) Dont à plus d'un an (a)	12 395 497	12 849 285
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 395 432	1 464 906
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	5 941 096	6 092 412
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

II – Compte de résultat au 31 août 2015 (en €)

	31/08/2015	31/08/2014	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	48 955	34 000	14 955	43,99
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	615 632	561 294	54 338	9,72
Chiffre d'affaires net	664 787	595 294	69 493	11,67
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	137 969	199 005	-61 036	-30,67
Autres produits	2 539	3 634	-1 096	-30,15
Total produits d'exploitation (I)	805 295	797 933	7 361	0,92
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises		92 289	-92 289	-100,00
Variations de stock	92 289	2 711	89 577	NS
Achats matières premières et autres approvis				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	497 086	553 535	-56 450	-10,20
Impôts, taxes et versements assimilés	12 697	15 247	-2 549	-16,72
Salaires et traitements	294 406	292 649	1 757	0,60
Charges sociales	122 267	123 599	-1 332	-1,08
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	1 174	1 218	-44	-3,62
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	16 317	40 000	-23 683	-59,21
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	1	121	-119	-98,96
Total charges d'exploitation (II)	1 038 236	1 121 368	-85 132	-7,59
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-230 941	-323 435	92 494	-28,60
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)	82 275	107 587	-25 312	-23,53
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciat. et tsf charg		186 016	-186 016	-100,00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de pl				
Total produits financiers (V)	82 275	293 603	-211 328	-71,98
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.	2 943 000	1 900 000	1 043 000	54,89
Intérêts et charges assimilées (4)	116 003	126 403	-10 400	-8,23
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)	3 059 003	2 026 403	1 032 600	50,98
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	-2 976 728	-1 732 801	-1 243 928	71,79
RESULTAT COURANT avant impôt	-3 207 669	-2 056 236	-1 151 434	56,00

Compte de résultat au 31 août 2015(suite) (en €)

	31/08/2015	31/08/2014	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	252 230	2 010 026	-1 757 797	-87,45
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges	88	7 541 539	-7 541 451	-100,00
Total produits exceptionnels (VII)	252 318	9 551 565	-9 299 248	-97,36
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		81 892	-81 892	-100,00
Sur opérations en capital	250 895	9 489 646	-9 238 750	-97,36
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total charges exceptionnelles (VIII)	250 895	9 571 538	-9 320 643	-97,38
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 422	-19 973	21 395	-107,12
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-217 016	-578 186	361 170	-62,47
Total des produits (I+III+V+VII)	1 139 888	10 643 102	-9 503 214	-89,29
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 129 119	12 141 124	-8 012 005	-65,99
BENEFICE OU PERTE	-2 989 231	-1 498 022	-1 491 209	99,55
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées	82 275	107 587	-25 312	-23,53
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	138	070	-531	-79,34

III – Projet d'affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit les bénéfices de l'exercice écoulé :

Bénéfices.....	€
- à l'amortissement des pertes antérieures	€
- à la réserve légale.....	€
- à la réserve facultative	€

IV – Annexe aux Comptes sociaux

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SA CATANA GROUP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2015, dont le total est de 18 100 605 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 989 231 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2014 au 31/08/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L.123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 3 ans

* Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31/08/2015, compte tenu des valeurs d'utilité des filiales, les dépréciations des titres et créances ont été corrigées (cf tableau dépréciation des actifs).

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des

matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Le bateau fabriqué P38 est valorisé au coût de fabrication.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	90 694			90 694
Immobilisations incorporelles	90 694			90 694
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	8 317			8 317
- Matériel de transport	3 198			3 198
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	60 629			60 629
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	72 144			72 144
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	36 128 186		534 034	35 594 152
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	65 370	8 939		74 310
Immobilisations financières	36 193 557	8 939	534 034	35 668 462
ACTIF IMMOBILISE	36 356 394	8 939	534 034	35 831 299

Autres participations : diminution nette des créances rattachées à des participations pour 534 K€.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	90 694			90 694
Immobilisations incorporelles	90 694			90 694
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage Industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	8 317			8 317
- Matériel de transport	3 198			3 198
- Matériel de bureau et Informatique, mobilier	58 599	1 174		59 772
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	70 113	1 174		71 286
ACTIF IMMOBILISE	160 807	1 174		161 980

Actif circulant

État des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 9 793 939 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	8 485 791	8 485 791	
Prêts			
Autres	74 310	72 610	1 700
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	967 285	967 285	
Autres	233 819	233 819	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	32 734	32 734	
Total	9 793 939	9 792 239	1 700
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Int cour. / créances ratt.	82 275
Clients fact. à établir	501 384
Total	583 659

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	15 912 696	2 943 000	88	18 855 608
Stocks	309 672		40 000	269 672
Créances et Valeurs mobilières		16 317		16 317
Total	16 222 368	2 959 317	40 088	19 141 597
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		16 317	40 000	
Financières		2 943 000		
Exceptionnelles			88	

Dépréciation des immobilisations financières dont : dépréciation complémentaire des titres CHANTIER CATANA pour 2 943 K€.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 12 237 451,50 € décomposé en 24 474 903 titres d'une valeur nominale de 0,50 €.

Les 24 474 903 actions se décomposent en :

- 15 913 767 actions au porteur assorties d'un droit de vote simple
- 8 861 136 actions nominatives dont 1 403 087 assorties d'un droit de vote simple et 7 458 049 sont assorties d'un droit de vote double.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 13 790 929 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	5 941 096	27 438	5 913 658	
- à plus de 1 an à l'origine	6 289 302	365 691	5 923 611	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	138	138		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	396 568	336 190	60 378	
Dettes fiscales et sociales	970 221	472 371	497 850	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	187 209	187 209		
Produits constatés d'avance	6 395	6 395		
Total	13 790 929	1 395 432	12 395 497	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(**) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	269 025			
(***) Dont envers les associés				

Les dettes d'emprunts auprès des établissements de crédit comprennent 10 233 K€ d'abandon de créance bancaire avec clause de retour à meilleure fortune, qui ne sera définitivement acquis, et donc comptabilisé qu'après versement de la dernière échéance de remboursement de la dette bancaire en 2017, et après application des effets éventuels de la clause de retour à meilleure fortune.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	10 987 349		
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	10 987 349		

Les dettes garanties par des sûretés réelles correspondent aux dettes bancaires de la sauvegarde en totalité.

Garantie : gage et nantissement des titres des filiales.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	158 650
Intérêts courus	68 620
Intérêts courus à payer	533 219
Int.cour./dett.ratt.part.	138
Dettes provis. pr congés à payer	14 277
Charges sociales s/congés à payer	6 473
Agefos	1 079
Taxe apprentissage	1 334
Etat charges à payer	3 400
Total	787 191

Autres informations

Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Participations	27 108 361	
Créances rattachées à des participations	8 485 791	
Total Immobilisations	35 594 152	
Créances clients et comptes rattachés	929 482	
Autres créances	168 357	
Total Créances	1 097 839	
Emprunts et dettes financières divers	147 092	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 709	
Total Dettes	168 802	

Actions propres

En compte 2771 ou 2772 à la date de clôture de l'exercice :

- . En nombre : 99 856
- . En valeur : 72 610 €

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées avance	32 734		
Total	32 734		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnelles
Prod.constatés d'avance	6 395		
Total	6 395		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est indiqué dans l'annexe des comptes consolidés.

Résultat financier

	31/08/2015	31/08/2014
Produits financiers de participation	82 275	107 587
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		186 016
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	82 275	293 603
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 943 000	1 900 000
Intérêts et charges assimilées	116 003	126 403
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	3 059 003	2 026 403
Résultat financier	-2 976 728	-1 732 801

Dotations financières aux amortissements et provisions :

- Dotation dépréciation titres CHANTIER CATANA pour 2 943 K€

Transferts de charges d'exploitation et financières

	Eléments exploitation	Eléments financiers
Refacturation de frais directs aux filiales	97 969	
TOTAL	97 969	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 138 €

Montant compris dans les produits financiers : 82 275 €

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Bonif/maill s/ rachat par société de ses actions propres	239 417	252 230
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 478	
Reprise dépréciation actions propres		88
TOTAL	250 895	252 318

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-2 989 231
+ Impôts sur les bénéfices + Supplément d'impôt lié aux distributions - Créances d'impôt sur les bénéfices	-217 016
Résultat avant impôt	-3 206 247
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements Provision pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Provisions fiscales Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	-3 206 247

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	-3 207 669	-217 016	-2 990 685
+ Résultat exceptionnel	1 422		1 422
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-3 206 247	-217 016	-2 989 263

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2005, la société SA CATANA GROUP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA CATANA GROUP. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Produits de l'exercice : 363 970 €
- Charges de l'exercice : 146 954 €

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Le 01/09/2015 la société a cédé sa participation dans sa filiale PONCIN YACHTS & PARTNERS.

Le 27/10/2015, la société a obtenu l'accord de la DDFIP des Pyrénées Orientales pour imputer la créance de carry-back du 31/08/2014 de 307 K€ sur l'échéancier de règlement de l'impôt société de l'exercice 2012/2013.

L'échéancier rectifié est donc le suivant :

- 193 K€ en 2015/2016
- 436 K€ en 2016/2017

Effectif

Effectif moyen du personnel : 4 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	4	

Compte Personnel de Formation

Conformément à l'article R. 6323 du Code du travail, à compter du 1er janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au Droit individuel de Formation (DIF). Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, peuvent être utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : CATANA GROUP

Forme : SA

Au capital de : 12 237 452 €

Adresse du siège social :

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en €
Effets escomptés non échus	
<i>Cautionnements, avais et garanties donnés par la société</i>	3 467 681
Avais et cautions	3 467 681
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail Immobilier	
<i>Intérêts des emprunts</i>	144 034
Autres engagements donnés	144 034
Total	3 611 715
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus

	Montant en €
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Intérêts des emprunts	144 034
Autres engagements reçus	144 034
Total	144 034
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements de retraite

Information non significative

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (art 244 quater C du CGI) dont a bénéficié l'entreprise au titre de l'exercice, a été intégralement utilisé à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

L'entreprise a obtenu le préfinancement par la BPI du CICE de l'année 2014 pour un montant de 136 757 €.

La créance d'état du CICE a été donnée en garantie du préfinancement à la BPI pour un montant de 182 343 €.

La créance du CICE 2014 s'élève à 194 813 €.

A la date de clôture, la dette de préfinancement de 136 757 € a été soldée.

L'excédent de 45 586 € sera reversé par la BPI à CATANA GROUP et est comptabilisé à l'actif du bilan.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Pays	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultats (bénéfices ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires hors taxes
					brute	nette					
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous											
1 - Filiales (à détailler) :											
(+ 50 % du capital détenu)											
- PPR	France	38 112	5 484 713	99,70%	5 335 753	5 335 753	122 568	608 817	495 262		7 405 063
- CHANTIER CATANA	France	6 434 957	-4 540 736	100,00%	21 757 608	2 902 000	7 776 985	2 258 864	-2 895 499		21 827 424
- NAUTIC 2000	France	9 528	-398 202	100% (1)			17 242		-59 396		359 835
2 - Participations (à détailler) :											
(10 à 50 % du capital détenu)											
- PONCIN YACHTS & PARTNERS	France	30 000	64 817	50,00%	15 000	15 000	560 785		54 158		7 633 644
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
(1) détenue à 100% par PPR											

BM&A

11, rue de Laborde
75008 Paris

S.A.S au capital de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

SOFIDEM

Parc d'Activités Les Morandières
CS 52145
53021 LAVAL cedex 9

S.A.S au capital de 80 000 €
Membre de la compagnie régionale d'Angers

CATANA GROUP

Société Anonyme au capital de 12 237 451 euros

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

=====

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

=====

Exercice clos le 31 août 2015

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Catana Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note sur le bilan intitulée « Titres de participation » de l'annexe décrit les modalités et les éléments pris en considération pour la valorisation ou l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres et des créances rattachées.

Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des règles et méthodes comptables suivies par votre société et des informations fournies en annexe, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérfications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations sociales et environnementales prévues par l'article L.225-102-1 du code de commerce ne sont plus présentées dans le rapport de gestion et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de leur vérification.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Laval, le 18 décembre 2015

Les commissaires aux comptes

BM&A



Eric Seyvos

Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Paris

SOFIDEM



François Le Spégagne

Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes d'Angers

BM&A

11, rue de Laborde
75008 Paris

S.A.S. au capital de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

SOFIDEM

Parc d'Activités Les Morandières
CS 52145
53021 LAVAL cedex 9

S.A.S au capital de 80 000 €
Membre de la compagnie régionale d'Angers

CATANA GROUP

Société Anonyme au capital de 12 237 451 Euros

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 août 2015**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 août 2015**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R°225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R°225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L°225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R°225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Dirigeant concerné

Monsieur Olivier PONCIN.

Nature et objet

Rémunération au taux de 0,5% l'an des cautions personnelles données par Monsieur Olivier PONCIN au profit de votre société.

Modalités

Rémunération de la caution d'un montant de 233 333 € relative à l'emprunt du CREDIT AGRICOLE, soit une charge comptabilisée au titre de l'exercice :	1 167 €
Rémunération de la caution d'un montant de 150 000 € relatif au contrat de crédit bail consenti par SUD OUEST BAIL concernant « HARMONY YACHTS », soit une charge comptabilisée au titre de l'exercice :	750 €
Soit un total de charges comptabilisées au titre de l'exercice :	1 917 €

Fait à Paris et Laval, le 18 décembre 2015

Les commissaires aux comptes

BM&A



Eric Seyvos
Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Paris

SOFIDEM



François Le Spégnie
Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes d'Angers

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014 / 2015

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

OLIVIER PONCIN
Président Directeur Général